

# Bagneux

- : - : - : - : -

**CONSEIL MUNICIPAL**

- : - : - : - : -

**- 15 OCTOBRE 2024 -**

**Corinne Imbertie**

Sténotypiste de Conférences  
120, avenue Roger Salengro  
92 290 Châtenay Malabry



06 09 06 67 01

[corinne.imbertie@gmail.com](mailto:corinne.imbertie@gmail.com)

## SOMMAIRE

<b>ADMINISTRATION GENERALE .....</b>	<b>4</b>
1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (20 JUIN 2024).....	4
Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal en date du 20 juin 2024 .....	4
<b>CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS .....</b>	<b>5</b>
2 - EXERCICE DU DROIT DE SAISINE CITOYENNE DU CONSEIL MUNICIPAL .....	5
Saisine du Conseil municipal - examen de la pétition "Sauver le Dampierre".....	5
<b>FINANCES .....</b>	<b>24</b>
3 - ADMISSION EN NON-VALEUR (EXERCICES 2016-2023) .....	24
Admission en non-valeur des titres de recettes irrécouvrables pour les exercices 2016 à 2023 .....	24
<b>AMENAGEMENT URBAIN .....</b>	<b>25</b>
4 - REGULARISATION FONCIERE AU PROFIT DE L'OFFICE PUBLIC VALLEE SUD HABITAT.....	25
Cession de logements situés dans la copropriété du 1 Avenue Henri Ravera - 2 rue de la République au profit de l'Office Public Vallée Sud Habitat.....	25
5 - REGULARISATION FONCIERE AUPRES DE LA SOCIETE AIC 4 FRERES LUMIERE.....	25
Régularisation de parcelles à usage de voirie auprès de la Société AIC 4 Frères Lumière situées au 4-10 rue des Frères Lumière .....	25
6 - SUBVENTION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME "CENTRES-VILLES VIVANTS".....	25
Approbation du Contrat Métropolitain de Développement "Centres-villes vivants" entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Bagneux et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer .....	25
7 - CONCEPTION D'UNE CHARTE SUR LES DEVANTURES COMMERCIALES.....	26
Approbation d'une convention entre la Ville et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine (CAUE), relative à la conception d'une charte pour le commerce à Bagneux - Autorisation donnée à Mme Le Maire de signer ladite convention.....	26
8 - CONCESSION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR ALBERT PETIT-PLAINE DE JEUX (CRACL 2023).....	27
Information du Conseil municipal sur le compte rendu annuel d'activité à la collectivité locale (CRACL) au titre de l'année 2023 relatif à la concession d'aménagement du secteur Albert Petit-Plaine de Jeux .....	27
9 - ZAC MOULIN BLANCHARD (CRACL 2023) .....	27
Information au Conseil municipal sur le compte rendu annuel à la collectivité locale relatif à la zone d'aménagement concerté du Moulin Blanchard au titre de l'année 2023 .....	27
10 - RAPPORT ANNUEL SADEV94 2023 DU MANDATAIRE AUPRES DE SADEV 94.....	28

<b>CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS .....</b>	<b>29</b>
11 - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2022-2024 ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL .....	29
Autorisation donnée à Mme la Maire de signer l'avenant n° 1 au Contrat de développement territorial 2022-2024.....	29
12 - AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS BAGNEUX ENVIRONNEMENT .....	31
Approbation de l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs signée avec l'association Bagneux Environnement afin d'intégrer la prise en charge des fluides aux aides indirectes accordées à l'association.....	31
13 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 (ADHESION A LA PLATE-FORME "COLLECTIVITES") .....	31
Approbation du renouvellement de l'adhésion de la Commune à la plateforme appelée "Collectivités" de l'association SOS Méditerranée et de l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024 .....	31
14 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMB AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 .....	34
Attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € au COMB au titre de l'exercice 2024 afin d'accompagner la montée en division de sa section Rugby et approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs signée avec l'association .....	34
<b>ÉDUCATION.....</b>	<b>36</b>
15 - CONVENTION EAC AVEC VSGP.....	36
Approbation de la convention de partenariat pédagogique entre Vallée Sud Grand Paris et la commune de Bagneux pour la mise en oeuvre d'un dispositif d'éducation artistique et culturelle (EAC).....	36
16 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE ET LA VILLE DE BAGNEUX 2024-2027 .....	37
Approbation de la convention territoriale globale de services aux familles entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la ville de Bagneux et de son plan d'actions pour la période 2024-2027.....	37
17 - CONVENTION MISE A DISPOSITION VVL .....	38
Approbation de la convention entre l'association Village Vacances Loisirs (VVL) et la commune de Bagneux relative à la mise à disposition de locaux, de personnel et de délégation de missions d'entretien et de nettoyage des locaux du centre municipal de Vacances La Trinité-sur-Mer dans le cadre de l'organisation séjours de vacances organisés pour les jeunes et les familles balnéolais (es).....	38
<b>JEUNESSE .....</b>	<b>38</b>
18 - ALLOCATION DE RENTREE ÉTUDIANTE .....	38
Approbation des critères d'attribution de l'Allocation de Rentrée Étudiante.....	38
19 - DISPOSITIF JEUNES DIPLOMES .....	40
Attribution de chèques cadeaux pour les jeunes diplômés .....	40
<b>CULTURE.....</b>	<b>41</b>
20 - CONCESSION ART DANS LA VILLE - CRACL POUR L'ANNEE 2023 .....	41

Approbation du compte rendu annuel d'activité à la collectivité locale (CRACL) établi par l'opérateur Anagraphis au titre de la concession Art dans la ville pour l'année 2023 .....	41
<b>SPORTS .....</b>	<b>42</b>
21- TRANSFERT DE COMPETENCE A VALLEE SUD GRAND PARIS - COMPLEXE SPORTIF DE TENNIS DES MATHURINS .....	42
Approbation du transfert à l'Établissement Public territorial Vallée Sud Grand Paris des compétences "création, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs" pour le complexe sportif de tennis des Mathurins.....	42
22 - DENOMINATION D'UN EQUIPEMENT MUNICIPAL .....	42
Dénomination de la maison du sport de Bagneux .....	42
<b>SANTE.....</b>	<b>44</b>
23 - CONTRAT LOCAL DE SANTE DE BAGNEUX 2024-2027 .....	44
Approbation de la convention de préfiguration et de financement de l'Agence Régionale de Santé pour un poste de coordonnateur du Contrat Local de Santé (C.L.S.) à Bagneux 2024-2027 .....	44
24 - COOPERATION EN MATIERE DE RHUMATOLOGIE ENTRE LE CMS ET L'AP-HP.....	45
Approbation de la convention de partenariat en Rhumatologie à passer avec le CHU ap-hp université Paris-Saclay .....	45
25 - STRATEGIE REGIONALE DE SANTE POUR LE SOUTIEN DES ACTIONS CONTRIBUANT A LA TRANSFORMATION DU SYSTEME DE SANTE .....	45
Approbation de la convention à passer avec l'ARS-IDF pour sa participation au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire à BAGNEUX 2024-2025 .....	45
<b>MARCHES PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>45</b>
26 - MARCHE RELATIF AUX VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES PASSE AVEC BUREAU VERITAS .....	45
Passation de l'acte modificatif n° 1 du lot 1 sur les vérifications réglementaires des installations de gaz, électricité, sécurité incendies et moyens de secours et des ascenseurs et monte-charges passé avec BUREAU VERITAS.....	45
27 - MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES (VILLE-CCAS).....	45
Approbation de la convention de groupement de commandes entre la ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans le cadre du lancement d'un marché pour la fourniture de denrées alimentaires .....	45
28 - RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION PRODUITE PAR LA SOCIETE TRANSDEV PARK BAGNEUX POUR L'ANNEE 2023 .....	46
Approbation de rapport annuel d'exploitation produite par la société Transdev Park Bagneux pour l'année 2023.....	46
<b>PERSONNEL .....</b>	<b>47</b>
29- CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE CIG PETITE COURONNE .....	47



Approbation et autorisation donnée à Mme la Maire de signer la convention relative au paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du conseil médical interdépartemental placé auprès du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) de la Petite Couronne et aux modalités de remboursement de ces frais .....47

30 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS .....48

Approbation du tableau des emplois et des effectifs .....48

# Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL  
- MARDI 15 OCTOBRE 2024 -

*(La séance est ouverte à 20 h 02 sous la présidence de Mme Amiable.)*

**Mme le MAIRE.** - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer notre Conseil municipal.

Je passe la parole à notre secrétaire de séance, Yasmine Boudjenah, pour l'appel.

**Mme BOUDJENAH.** - Chers collègues, bonsoir.

*Mme Boudjenah procède à l'appel...*

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

HOUSNI Farid, présent

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente

CHASSAT Lionel, présent

PUJOL Corinne, présente

TUDER Bruno, présent

CILLIÈRES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent

QUILGARS Jean-Pierre, présent

BENSOUSSAN Paul, présent

REYNAUD Michel, présent à compter 20 h 10

MEKER Pascale, présente  
FAUVEL Élisabeth, présente  
GUILLEMIN Nicolas, présent  
B. CANAL Blodine, présente  
SALAUN Laurence, présente  
LACRAMPE Rémy, présent  
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, a donné pouvoir à Élisabeth Fauvel  
NDJEHOYA James, absent, a donné pouvoir à Aïcha Moutaoukil  
FOURNIER Rafaëlla, présente  
DIMBAGA Sidi, présent à compter de 20 h 12  
DURU Patrick, présent  
DOUVILLE Fanny, absente, a donné pouvoir à Pascale Meker  
TEDJANI Mehdi, absent, a donné pouvoir à Mouloud Haddad  
GABIACHE Claire, présente  
ABDOU Hakim, présent  
BALSECA Agnès, absente, a donné pouvoir à pouvoir à Patrick Duru  
BIZERAY Léa, présente  
HENNOUCHE Nassera, présente  
PINARD Jean-Louis, absent, a donné pouvoir à Corinne Pujol  
GORENDS Justine, absente, a donné pouvoir à Hélène Cillières  
ZAMBETTI Gilbert, absent  
ROUSSEAU Jean-Luc, présent  
MARTIN Patrice, absent, a donné pouvoir à Jean-Luc Rousseau  
KADOUCI Fatima, absente  
ZANI Saïd, absent  
OUÉDRAOGO Serges Kader Dieudonné, absent  
CHIRINIAN Joëlle, absente

Le quorum est atteint, Madame le Maire.

**Mme le MAIRE.** - Chers collègues, avant d'entamer l'ordre du jour, je souhaite vous communiquer quelques informations d'ordre divers.

Tout d'abord, pour ce qui concerne les groupes politiques de notre assemblée, le Groupe Majorité Présidentielle, dont les collègues ne sont pas là ce soir, s'appelle désormais Renouveau pour la République. Je vous demande d'enregistrer ce nouveau nom de Groupe.

Le Groupe Génération Insoumise se dénomme à présent le Groupe France Insoumise, Claire Gabiache en devient la coprésidente aux côtés de Laurent Kandel.

Notre collègue Chloé Trividic a souhaité siéger comme indépendante au sein de la majorité.

Deuxième information importante : les suites de l'incendie impressionnant qui a détruit un appartement à la Pierre-Plate, vendredi soir. Heureusement, l'intervention efficace des pompiers a permis d'éviter qu'il y ait des blessés.

À ce jour, compte tenu de la dégradation du bâti et notamment de la cage d'escalier concernée au 1 mail Debussy, aucun des 39 logements n'est habitable, pendant sans doute plusieurs mois.

La ville accompagne les familles concernées dans leurs démarches notamment pour celles qui ont tout perdu ou qui ont dû laisser toutes leurs affaires dans leur appartement.

Nous proposons des repas chauds, au Centre Social et Culturel Jacques Prévert, aux personnes hébergées dans des hôtels à proximité.

Nous avons fait appel aux associations caritatives pour les vêtements et autres besoins.

Le bailleur engage donc le relogement provisoire de 39 familles au cas par cas, avec des baux précaires comme c'est le cas dans ce type de situation.

Je voudrais ici renouveler, vous le comprendrez, mes remerciements et, je crois, ceux du Conseil municipal à toutes celles et ceux qui sont intervenus aux côtés des sinistrés : les pompiers, les forces de l'ordre, les bénévoles de la Croix-Rouge, les agents communaux et les élus très mobilisés depuis vendredi.

Nous sommes bien sûr donc dans la durée aux côtés des habitants qui sont fortement éprouvés.

Nous essaierons, comme nous l'avons fait depuis le début, de tenir le Conseil municipal informé au fur et à mesure des évolutions.

Enfin, je ne saurais engager cette séance sans dire quelques mots des premiers éléments du budget de l'État pour 2025 et de ses impacts sur une commune comme Bagneux.

La date tardive à laquelle nous avons disposé des premiers chiffres ne nous a pas permis de vous présenter un vœu dont vous imaginez qu'il aurait été assez vindicatif.

La presse a évoqué le chiffre de 5 Md€ d'efforts imposés aux collectivités locales. C'est énorme, mais c'est sans compter le 1,5 Md€ ponctionné sur le fonds vert, les 800 M€ en moins sur le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et les 3 Md€ d'inflation non compensés.

Un système d'autoassurance imposé à 450 collectivités dont le budget de fonctionnement dépasse les 40 M€ a aussi été annoncé. C'est le cas de notre ville. Pour Bagneux, il prélèverait 1,60 M€ s'il était confirmé par le Parlement.

Côté CNRACL, la caisse de retraite des collectivités, la ponction annoncée est de 610 000 € pour Bagneux - cela s'ajoute à chaque fois - puisque le taux de cotisations va augmenter de quatre points.

Côté recettes, nous serons également impactés par la baisse du FCTVA et, par effet de ruissellement, des mesures vont impacter les ressources des autres collectivités qui sont, aussi pour nous, des financeurs :

- 4,40 M€ pour Vallée Sud Grand Paris,



- 33 M€ pour le Conseil départemental des Hauts-de-Seine,
- 81 M€ pour la région Île-de-France,

Et le tarissement des fonds de subventions de l'État avec, en premier lieu, le fonds vert.

Autant vous dire que nous n'allons pas nous laisser faire face à cette austérité annoncée d'une ampleur inédite, d'autant que le déficit est imputable au Gouvernement précédent dont plusieurs ministres sont encore en poste, et pas aux collectivités locales dont les budgets sont à l'équilibre, des collectivités qui continuent de contribuer à hauteur de 70 % à l'investissement public de la Nation.

Les efforts, ce ne sont ni aux collectivités ni aux plus modestes de les faire. L'argent, il y en a dans ce pays et il faut l'utiliser. Comme le propose le nouveau Front Populaire à l'appui des préconisations portées par 150 économistes, on peut prendre des mesures immédiates, par exemple une taxe sur les super profits rapporterait 15 Md€, la suppression des niches fiscales inutiles et polluantes 25 Md€, l'imposition sur les revenus du capital 2,7 Md€.

J'ajoute que les dépenses consacrées à l'arme nucléaire vont doubler et passer de 3,5 à 7 Md€ l'année prochaine.

C'est bien une réaction unanime hostile des Maires au projet de loi de finance 2025 qui s'est déjà exprimée.

Nous aurons l'occasion d'en reparler ensemble, mais je souhaitais vous alerter sur les conditions d'incertitude dans lesquelles nous sommes amenés à préparer le budget 2025 de la commune.

Je vous remercie.

Il me semblait important de vous donner ces quelques éléments.

J'en viens à l'ordre du jour du Conseil municipal.

*(Arrivée de M. Reynaud à 20 h 10.)*

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (20 JUIN 2024)**

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 JUIN 2024**

**Mme le MAIRE.** - Êtes-vous d'accord pour approuver le compte rendu de la séance du Conseil municipal du jeudi 20 juin 2024 ?

Y a-t-il des oppositions ?... *(Aucune.)*

Y a-t-il des abstentions ?... *(Aucune.)*

➡ **VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Nous allons passer à la saisine citoyenne.

## CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

### 2 - EXERCICE DU DROIT DE SAISINE CITOYENNE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SAISINE DU CONSEIL MUNICIPAL - EXAMEN DE LA PETITION "SAUVER LE DAMPIERRE"

**Mme le MAIRE.** - L'association Bagneux Village Remarquable fait jouer le droit de saisine du Conseil municipal, qui est un dispositif local, en lançant sa pétition intitulée Sauver le Dampierre.

L'exercice de ce droit de saisine, dispositif local voté par le Conseil municipal de Bagneux lors de sa séance du 15 décembre 2020 permet aux Balnéolaises et aux Balnéolais d'interpeller la municipalité sur des sujets d'importance, de formuler et d'échanger de manière plus directe sur des propositions concrètes.

Pour activer la saisine du Conseil municipal et, conformément au règlement du dispositif, l'association a proposé une pétition qui a recueilli plus des 500 signatures requises de Balnéolais habitants ou salariés âgés de 15 ans et plus, 697 pour être exacte.

Cette pétition est ainsi rédigée :

"Surseoir à la démolition et conserver les bâtiments et les faire vivre dès maintenant sous forme de chantier participatif.

Restaurer les bâtiments dans le cadre d'une démarche écologique et vertueuse, afin d'en faire un tiers-lieu de vie, un centre pédagogique de la fermentation : brasserie, fournil à pain, fromagerie, épicerie bio solidaire, VRAC en tant que lieu de dégustation et de convivialité pour redynamiser le village de Bagneux et lui rendre son attractivité.

*(Arrivée de Sidi Dimbaga à 20 h 12.)*

Conserver l'espace de fraîcheur et son cèdre de l'Atlas pour que toutes et tous les Balnéolais bénéficient de ce lieu exceptionnel.

La dynamisation commerciale aujourd'hui passe par la proximité d'activités et de commerces dits "classiques" et d'activités solidaires et sociétales issues de l'ESS, tout comme par des ambiances qui permettent de se reconnecter aux activités et à la mémoire locale.

La valorisation d'un patrimoine local ancien est reconnue comme un très grand atout par de nombreuses villes pour leur développement.

Toutes choses qui font clairement référence aux besoins de transition écologique et économique que les bouleversements dus au changement climatique nous demandent urgemment de choisir.

Ainsi, je souhaite que ce sujet soit mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal de Bagneux."

La commune a procédé au contrôle prévu en contactant 10 % des signataires pour s'assurer qu'ils et elles ont signé la pétition en toute connaissance de cause et qu'ils et elles ont bien les qualités requises pour cela.

La saisine est en fait en régularité avec le règlement voté par notre assemblée. Elle est donc inscrite à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal.

Ainsi, toujours dans le respect du règlement de ce dispositif, je vais vous proposer de voter une suspension de séance, afin qu'un représentant ou une représentante des pétitionnaires puisse

exposer et motiver pendant cinq minutes l'objet de leur pétition.

Si besoin et si les Conseillers municipaux ont des questions qui appellent des réponses de la part des pétitionnaires, il sera possible de les poser durant cette suspension de séance. Il s'agira uniquement de questions à l'association concernant le projet, pas d'avis sur telle ou telle dimension du projet.

À l'issue de la présentation de la pétition et des éventuelles questions des Conseillers municipaux, la séance sera rouverte. Seuls, à ce moment, les Conseillers municipaux pourront alors de nouveau s'exprimer. Les Conseillers municipaux pourront alors débattre et expliquer le sens de leur vote sur la suite à donner à la pétition.

Voilà les éléments que je voulais vous donner.

Chers collègues, la procédure est-elle bien claire pour vous toutes et tous ?

Nous sommes d'accord.

Je vais soumettre au vote du Conseil municipal la suspension de la séance.

Y a-t-il des oppositions ?... (*Aucune.*)

Y a-t-il des abstentions ?... (*Aucune.*)

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je suspends la séance du Conseil municipal et passe la parole aux pétitionnaires.

*(La séance est suspendue à 20 h 15 et reprise à 20 h 32.)*

Nous allons maintenant engager l'expression de chacun et des Groupes.

Vous comprendrez que je dise quelques mots à l'issue de la présentation qui nous a été faite par l'association Bagneux Village Remarquable et de la séance de questions qui vient d'avoir lieu.

Nous revenons en séance propre du Conseil.

Tout d'abord, je voudrais remercier les représentants de l'association qui se sont exprimés pour présenter leur projet, le premier du droit de saisine que nous avons institué, conformément aux engagements que nous avons pris en début de mandat.

Je souhaite évidemment vous expliquer pourquoi la municipalité souhaite poursuivre le projet engagé aujourd'hui.

Cela ne sera d'ailleurs pas une surprise je pense pour vous puisque, depuis 2022, nous avons tenu trois réunions publiques pour présenter cet aménagement du secteur Fontenay Allende : le 16 novembre 2022, le 28 juin 2023 et le 6 mars 2024.

Pour celles et ceux qui ont participé, vous avez vu le projet évoluer de façon considérable avec une densité moindre, une réduction importante du nombre de logements, une part de pleine terre accrue et la création d'un commerce de 300 m<sup>2</sup>.

Le nombre de logements est ainsi passé de 78 à 52 pour une surface réduite de 5 500 à 3 931 m<sup>2</sup> de constructibilité.

La saisine de l'association y a contribué à travers, je veux d'emblée le souligner ici, les efforts de concertation qu'a menés la ville.

Cela m'amène à revenir sur l'origine de ce projet d'aménagement somme toute modeste pour sa dernière partie.

Créée en 2004, cette ZAC a déjà permis, vous le savez, la réalisation de près de 350 logements diversifiés, d'une crèche, la crèche des Petits Moulins, et d'espaces verts.

Comme le précise la note que vous avez reçue, l'aménagement du secteur dont nous parlons devait permettre de clôturer cette ZAC avec un déficit limité à la participation financière de la commune à la construction de la crèche, que nous avons déjà votée.

Ces parcelles ont suscité bien des appétits de promoteurs prêts à faire exploser les coûts du foncier, ce contre quoi nous nous sommes battus pour ne pas contribuer à renchérir le foncier du centre-ville.

Vous le savez, le projet de départ ne nous satisfaisait pas du fait de sa trop grande densité.

Consciente de l'intérêt patrimonial de la parcelle dans l'histoire de Bagneux, la municipalité a fait le choix d'en appeler au CAUE 92, comme vous l'avez souligné, qui est un organisme indépendant, pour en établir le diagnostic. Nous sommes en effet attachés à préserver la richesse de notre patrimoine. Après la très belle restauration de l'église Saint-Hermeland, nous avons à cœur de préserver et de valoriser tout ce qui peut l'être singulièrement en centre-ville. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait avec le bar de l'ancien Dampierre, désormais installé dans la future maison du patrimoine.

Je me réjouis que l'équipe d'architectes retenue pour mener à bien ce projet ait su être bien à l'écoute de nos attentes, de vos préoccupations et se soit emparée de bonne manière de l'ambiance, de l'esprit et des formes des bâtiments existants.

Ce qui n'était pas prévu avec cette ampleur et qu'ont révélé les études phytosanitaires et de sol, c'est l'état profondément dégradé des bâtiments et le danger de fontis créés par les carrières, à tel point qu'il a fallu protéger les façades des maisons de la rue de Fontenay et que le comblement des carrières soit une nécessité absolue, j'ai envie de dire, quel que soit le projet réalisé.

C'est aussi ce qui explique que nous n'ayons pu garder en l'état le café Le Dampierre, malgré notre demande initiale, c'est d'ailleurs ce que vous évoquez dans l'étude patrimoniale du CAUE. Au départ, nous avons donc demandé à garder le café Le Dampierre en l'état, mais les études nous ont montré que ce n'était pas possible, de même pour le cèdre que nous souhaitions conserver ou, si ce n'était pas possible, replanter. Les études poussées que nous avons commandées en ce sens ont montré que cet arbre ne pourrait résister au comblement nécessaire et urgent des carrières ni être déplacé.

De fait, quel que soit le projet, il est nécessaire de consolider ce terrain.

À ce stade, qu'est-ce qui plaide en faveur du projet engagé ? : le respect de nos engagements vis-à-vis des Balnéolaises et des Balnéolais. Nous sommes guidés évidemment par notre sens des responsabilités. Cela concerne d'abord l'usage que nous faisons de l'argent public au regard des priorités sur lesquelles nous avons été élus en 2020.

La ZAC Blanchard devait être clôturée en veillant à ne pas peser sur nos finances locales. Pour éviter une opération spéculative et pour réduire la densité du projet initial, la ville a fait le choix de mettre un peu plus au pot comme on dit.

C'est ainsi que, pour réaliser un projet peu dense et respectueux du village comme on l'appelle, la

ville participe à hauteur de 1,50 M€ à ce projet, mais de toute évidence, singulièrement dans la période actuelle où l'État va faire peser de nouvelles contraintes lourdes sur les collectivités locales, que j'évoquais en début du Conseil municipal, nous ne pouvons pas envisager d'acquérir ce foncier - il n'appartient pas du tout à la commune - avec les travaux de comblement qu'il implique pour un montant de près 5 M€ hors projet. Quel que soit le projet, avant, il faut acheter le foncier et investir 5 M€ et ce n'est qu'ensuite que l'on peut réaliser un projet.

C'est aussi le choix de favoriser l'implantation d'un ou deux commerces de manière durable autour de porteurs solides pour continuer à redynamiser le centre-ville dans la surface commerciale de 300 m<sup>2</sup> prévus à cet effet.

Chacun sait bien ici à quel point cette évolution est attendue tant par les habitants de ce quartier que par les commerçants déjà implantés.

Bien sûr, je reste et nous restons ouverts, et nous l'avons déjà dit, à toute proposition qui permettrait d'animer durablement cette cellule commerciale.

C'est enfin évidemment œuvrer à préserver l'histoire de notre centre-ville en faisant évoluer la qualité de l'environnement tout en conservant l'esprit et l'ambiance du bâti d'autrefois.

Vous savez à quel point j'y tiens puisque nous avons déjà fait beaucoup tout au long de ce mandat pour valoriser notre patrimoine dans ce quartier mais pas seulement. C'est ainsi que notre gymnase Henri Wallon a été classé bâtiment remarquable au titre de son architecture contemporaine. De même avec les dénominations de certaines rues nouvelles, la rue des Carrières, la rue des Tanneurs et des Tanneuses, nous mettons en valeur le passé ouvrier et industriel de Bagneux.

Avant d'engager l'échange du Conseil municipal sur la proposition de l'association Bagneux Village Remarquable, je veux donc inviter chacune et chacun à la réflexion.

C'est un projet sur lequel la ville a fait d'importants efforts de concertation, de réduction du nombre de mètres carrés construits, de partage avec les habitants. Des études sérieuses ont été produites sur ce dossier, des études patrimoniales, des études complémentaires de sous-sol.

Pour toutes ces raisons patrimoniales, géologiques et économiques, parce que nous sommes attachés à redonner une nouvelle dynamique au centre-ville ancien, je vous invite à ne pas donner suite aux demandes formulées dans la saisine Sauver Le Dampierre et je vais, bien sûr, maintenant vous laisser la parole pour un échange.

Pascale Meker, nous vous écoutons.

**Mme MEKER.** - Merci Madame la Maire.

Merci pour cette saisine citoyenne du Conseil municipal qui est, effectivement, une avancée démocratique que notre majorité a décidée ensemble, au début de la mandature. Il serait triste que cela n'aboutisse pas sur une solution qui permettrait de renforcer la coopération entre le regard citoyen qui est peut-être plus libre, plus dégagé des contraintes que vous avez évoquées, et le Conseil municipal.

Ne revenons pas sur la qualité du bâtiment dit café Dampierre, l'étude demandée par la ville au CAUE 92 prouve, et c'était la préconisation du CAUE 92, que sa qualité patrimoniale méritait d'être réhabilitée et valorisée.

La ferme, à côté, en plus mauvais état, mais avec des signaux importants de son temps comme ce

fameux portail en sifflet qui est, en fait, un portail Amblie pour laisser passer les charrettes, est aussi un élément important. C'est le dernier bâtiment agricole de Bagneux, assez rare dans cette petite couronne, tout comme le beau bâtiment d'angle qu'est le café Dampierre.

Bagneux, avec l'arrivée du métro, a construit de très nombreux logements autour de la ligne 4 et de la future ligne 15. C'est tout à fait normal dans notre époque. La ville a fait largement sa part. Alors, pourquoi venir dans le centre historique pour construire quelques logements de plus ?

Tout montre que ce n'est pas cette cinquantaine de logements supplémentaires qui animera notre centre ancien historique.

La convivialité autour d'un lieu patrimoine avec des formes de commerces alternatives (ESS, magasins de producteurs, économie circulaire) est recherchée et de mise, même dans les études des chambres de commerce et d'industrie ; bien sûr, le tout pouvant tout à fait cohabiter avec des commerces plus traditionnels. C'est ce mélange qui crée l'intensité qui n'est pas la densité, ce n'est pas exactement pareil.

Et que dire d'avoir la chance d'avoir, à côté d'un bâtiment insigne tel que l'église Saint-Hermeland, un bâtiment religieux, un café, patrimoine des périphéries s'il en est, patrimoine populaire, dans une ville populaire attachée à la solidarité comme la ville de Bagneux, pour éveiller son centre-ville.

Le patrimoine en effet est un luxe public qui permet un maillage de ceux et celles qui sont à l'aise ou juste à l'aise, et c'est déjà beaucoup, avec ceux ou celles qui sont entravés par le manque de moyens.

Cela s'appelle un lieu de promenade autour d'un lieu beau, autour du beau, autour de lieux de mémoire, autour de lieux de promenade. C'est une valeur universelle qui réunit tous les peuples de la terre et, vraiment, le centre-ville de Bagneux qui est assez remarquable vaut la peine dans une ville de demain. C'est important d'avoir un lieu de cette qualité et de le valoriser pour l'avenir de la ville et je ne parle pas de rafraîchissement encore.

Le centre culturel : un café, vous avez vu que l'on demande que les cafés deviennent un patrimoine culturel de l'humanité, c'est une chose. Nous avons à Bagneux le PPCM qui est devenu un centre culturel de rencontre grâce à son travail sur le patrimoine des périphéries. Il me semble que le café Dampierre est un patrimoine matériel certes, mais un patrimoine des périphéries.

Au regard de tout cela, on se demande pourquoi, on se demande quel est le projet, quel est l'intérêt commun dont dépend la décision de la construction de 52 logements sur la parcelle du Dampierre.

L'histoire de la ZAC du Moulin Blanchard, puisque finalement tout part de là, nous sera évoquée. Marie-Hélène vient d'en parler longuement, mais la délibération n° 9 va nous réécrire cette histoire.

En réalité, ce qu'il faudrait retenir pour l'instant, c'est le fait que la ZAC, qui se construit sur les délaissés de l'autoroute A13, là où il y avait des jardins, est confiée à la SEMABA en 2004 par une convention d'aménagement publique, c'est le début de toutes les ZAC.

En 2016, l'histoire avance, un mandat de gestion opérationnel est signé entre la SEMABA et la SADEV 94 qui devient entre-temps l'aménageur de la ville.

Puis en 2019, de nouveau, le Conseil d'administration de la SEMABA approuve le transfert de la ZAC du Moulin Blanchard à la SADEV 94.

À cette époque, en 2019, la participation de la ville aux subventions d'équilibre - c'est-à-dire comment elle intervient pour garder l'équilibre du bilan de la ZAC ? - est de 1 058 000 €. C'est quelque chose qu'elle donne en plus de la construction de la crèche des Petits Moulins qui a été permise par la ZAC. On passe à 1 270 000 € en 2021, puis de 2021 à fin 2023, on arrive à 2 408 845,46 €.

Que s'est-il passé ? Depuis 2016, est étudiée par la SADEV certainement une opération immobilière en partie privée non comprise dans le dossier de ZAC initial. Ce projet, trop dense, a vu sa densité décroître de 30 % du fait de la valeur patrimoniale du centre ancien, mais on avait tout de même imaginé une densité énorme à cet endroit, sans doute pour des raisons d'équilibre financier, mais cela ne tient pas. Ce n'est pas un argument d'aménagement du territoire.

Ce projet trop dense a donc vu sa densité décroître et, du coup, on crée un nouveau déficit de la ZAC.

Le résultat prévisionnel du bilan de la ZAC fin 2023, nous le verrons plus tard, est actuellement de 2 408 845,46 € de déficit équilibré par des subventions de la ville.

Question : pour quelle raison l'aménageur de la ZAC s'aventure dans cette nouvelle opération immobilière en 2016 ?

Ce n'est pas totalement réussi.

Comme un joueur qui, non content de son gain, relance un coup pour se refaire et c'est la fuite en avant.

Ce type de fuite en avant sur les bilans de ZAC est assez fréquent. C'est fréquent dans les équilibres financiers des ZAC en effet, mais c'est un très mauvais argument pour décider d'un aménagement de qualité dans une zone aussi patrimoniale que l'est cet hypercentre historique : quelques hectares à protéger dans une ville vouée à de grands projets d'ensembles immobiliers.

On pourrait imaginer pour aller chercher des subventions - parce qu'il faut des moyens et notre Groupe ne demande absolument pas que ce soit la ville qui porte le coût d'un projet alternatif - que ce centre historique soit protégé par exemple comme site patrimonial remarquable. Cela permettrait, entre autres outils, d'aller chercher les subventions auprès de différents institutionnels autres que la ville.

Est-ce que ce qui était souhaitable hier est raisonnable aujourd'hui ? Ce n'est pas sûr. Les enjeux changent. Notre Groupe a d'ailleurs demandé un moratoire sur les constructions en dehors des programmes lancés et, ceci, nous l'avons fait en 2023.

Aujourd'hui, abattre un arbre vénérable en bonne santé et très utile pour le paysage et pour ses services écologiques n'est plus raisonnable.

Puis, le projet actuel est un entre-deux : trop dense sur son site patrimonial mais pas assez dense pour l'équilibre financier souhaité puisqu'il augmente encore le déficit de la ZAC, un non-sens qui, au final, ne satisfait personne.

D'un point de vue architectural pur, la reprise du bâtiment en neuf est incongrue, boursoufflé par sa surélévation et tellement en décalage avec le reste du programme, les deux carrés qui le côtoient. Il interroge le regard. La réponse n'est pas immédiate, c'est une sorte d'objet non identifié quand on regarde les plans en 3D.

Ces fenêtres de toits sont devenues quatre au lieu de trois, parfaitement alignées sur les fenêtres du

premier étage donnant une raideur d'ordonnement que n'avait, bien sûr, pas le bâtiment d'origine, ce qui donnait du mouvement à la massivité de ce bâtiment d'angle de bourg qui est une architecture fréquente dans tous les bourgs aujourd'hui quasi-disparus. Cette subsistance très longue est, aujourd'hui, l'une des valeurs de ce bâtiment.

Les lucarnes étaient proportionnées au faîtage. Aujourd'hui, elles sont devenues des chiens-assis à la pente trop horizontale, qui hérissent la toiture.

En fait, mieux vaudrait une plaque : "ici existait" ou "ici gît" que ce bâtiment boursoufflé.

Alors, on nous dit que ne rien faire, que stopper aujourd'hui le programme coûterait 5 M€. On peut être en droit d'en douter, du moins de réfléchir un peu différemment. L'étude géotechnique a été faite dans le cadre d'une demande qui pensait, sur ce terrain, une opération de construction importante, massive.

Si on cherchait un projet alternatif doté d'espaces libres, ouverts et verts, des bâtiments plus légers, un arbre qui, bien sûr, est près d'un fontis voire sur un fontis mais, avec ses racines, cet arbre maintient énormément le sol et tous les arbres peuvent tomber un jour, c'est un risque qu'il faut peut-être aussi gérer. Il est sûr aujourd'hui que, même si on pouvait le garder, la taille de la cour ne permettrait pas, à ses racines, de se déployer correctement. Il toucherait les bâtiments, la fondation des parkings, donc on ne peut pas le garder et on ne peut pas garder le café dans le cadre de l'opération telle qu'elle est pensée aujourd'hui pour être rentable et la rentabilité est une raison, pas forcément bonne pour l'urbanisation, mais c'est une raison.

Je pense qu'il est raisonnable de stopper un peu cette course en avant qui ne satisfait personne.

Je voudrais dire aussi que les élus représentent les habitants.

Si je fais ce pas de côté aujourd'hui tout en restant fidèlement attachée à la majorité, c'est parce qu'en tant qu'élue en charge du patrimoine, en 2016 - personnellement et je ne suis sûrement pas la seule - nous n'avons pas vu exactement les enjeux de ce projet. Je n'ai jamais cru que le café Dampierre serait un jour impacté. Je pensais que cela s'arrêterait avant et c'était déjà beaucoup. Jamais, on n'avait imaginé que l'on pourrait construire ces grands bâtiments en bordure de la place Dampierre avec, en face, des petites maisons qui avaient aussi été dessinées, construites pour protéger la Place Dampierre en 2009, 2010. C'était impensable.

Je pense donc qu'il faudrait stopper cette course en avant, se donner du temps pour réfléchir et trouver une vraie solution.

C'est un peu ce que demande notre Groupe, un moratoire qui permettrait de réfléchir encore sur : comment trouver des subventions ? Quel projet ?

L'association n'a pas encore de réponse. On peut imaginer qu'avec l'aide de la puissance publique, elle pourrait en avoir, ce qui, pour l'avenir de Bagneux, serait formidable parce que je pense qu'un centre-ville de cette qualité est un atout énorme pour une ville qui bouge énormément, qui a besoin de lieux de promenade pour toutes et tous, de lieux de mémoire également préservés et de lieux de mémoire populaire.

Merci.

*(Applaudissements...)*

**Mme le MAIRE.** - Je demanderai que, pendant le Conseil municipal, on n'applaudisse pas. Ce serait préférable. Ce n'est pas très grave, mais normalement, on n'applaudit pas pendant une séance



de Conseil municipal.

D'autres collègues souhaitent-ils la parole ?

Claire Gabiache, nous vous écoutons.

**Mme GABIACHE.** - Je vais peut-être être un peu moins enthousiaste que ma collègue.

La notion d'histoire et de patrimoine est une chose importante pour notre Groupe France Insoumise. Également, l'exercice de démocratie participative est un moment important de ce Conseil municipal.

J'entends l'émotion que provoque le changement, et également les inquiétudes d'avoir un centre-ville qui change.

Face à ces inquiétudes, que faisons-nous ?

De manière objective, en tout cas dans ce que j'ai pu voir, il a été fait une étude. Premier point, je constate et nous constatons l'absence de fondations ; première alerte sur la possibilité de rénover ce lieu.

À côté, quand on parle de patrimoine, nous avons une note de l'architecte du patrimoine de France qui valide le projet que l'on propose. Le projet a en effet beaucoup évolué, on constate donc une écoute sur l'évolution du projet.

Face à l'inquiétude de la non-viabilité de ce projet, la survie du patrimoine peut-elle être en discussion ?

Pour finir, nous sommes dans un contexte, juste avant, d'austérité, imposé par le Gouvernement sur les collectivités locales.

Je suis désolée, mais de là où je suis, je me pose la question de cette étude qui dit que cela va coûter 5 M€ si, à l'heure actuelle, nous arrêtons le projet. Parce que la première pensée que nous avons est ce que vivent les habitants les Balnéolais au quotidien, c'est-à-dire une difficulté financière et, quand on parle d'argent public, on parle aussi des contribuables.

L'arrêt du projet coûterait cette somme.

Les architectes et les projets qui nous sont proposés sont a priori validés.

Je suis désolée, mais les questions que l'on a pu vous poser relèvent quelques zones floues et l'animation et la construction d'un projet demandent des moyens qu'a priori nous n'avons pas.

Même si j'entends votre engagement et que je considère qu'avoir autant de signatures et autant d'engagements montre bien la vivacité de notre démocratie, au nom du Groupe France Insoumise, nous ne pouvons pas vous soutenir dans cette saisine.

**Mme le MAIRE.** - D'autres collègues souhaitent-ils la parole ?

**Mme FAUVEL.** - Madame la Maire, cher (es) collègues, au nom du Groupe Communistes et Citoyens, je souhaite souligner la qualité des échanges de ce soir, en lien avec cette saisine du Conseil municipal.

Cette innovation démocratique était un engagement municipal fort de ce mandat. Il a été mis en place dès décembre 2020 pour offrir un nouvel outil d'interpellation des élus à disposition des Balnéolaises et des Balnéolais.

On peut se féliciter que, pour la première fois, ce dispositif ait pu fonctionner, en favorisant de nombreux échanges sur ce projet, avec les habitants bien sûr lors des trois réunions publiques dont parlait Mme la Maire, mais aussi avec l'association porteuse de cette saisine qui a pu échanger de manière privilégiée par trois fois, en 2022 et 2023, avec les élus et les services de la ville, ainsi qu'avec l'architecte des Bâtiments de France.

Ces près de trois années de travail et de confrontation d'idées ont permis, je le crois, de proposer aujourd'hui un projet de qualité pour le centre-ville.

En effet, le projet dans sa version finale est profondément modifié, largement dédensifié, imaginé par une équipe d'architectes, Seyler et Lucan, choisie pour sa capacité à concerter, à prendre en compte les aspects patrimoniaux du quartier et à travailler à une insertion urbaine de qualité.

Ce périmètre Allende - Fontenay n'a pas été retenu dans l'étude patrimoniale menée en 2016 avec des associations balnéolaises sur l'ensemble des bâtiments patrimoniaux de la commune et des arbres remarquables pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

C'est pour cela que la ville a commandé, dès 2021, une étude patrimoniale au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine (CAUE 92) pour reprendre l'histoire du lieu et l'inscrire dans le temps long.

Il en est ressorti le caractère patrimonial de la maison d'angle devenue dernièrement un café dans sa forme et son emprise à l'angle des rues Allende et de Fontenay.

La présence d'un jardin en cœur d'îlot, avec 19 % de pleine terre, est aussi un marqueur fort.

Le projet proposé est inspiré de cette étude initiale pour l'inscrire dans l'histoire du centre-ville ancien, dans ses perspectives et ses vues. C'est notamment pour ces raisons que l'architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable sur ce projet.

Celui-ci est situé dans un périmètre de ZAC qu'a choisi de lancer la ville.

Une ZAC implique bien sûr un équilibre financier global, mais c'est pour éviter que ce périmètre échappe à toute maîtrise publique qu'il a été intégré à la ZAC du Moulin Blanchard.

Depuis le départ, la volonté de la ville a toujours été de garder la main sur cette zone pour en faire sortir le meilleur.

C'est dans cet esprit que la ville a décidé une participation supplémentaire à la ZAC d'1,50 M€ pour dédensifier le projet qui compte aujourd'hui, comme on le sait, 52 logements, soit 30 % de moins que le projet initial qui en comptait 78. C'est un effort très important et un engagement concret de la collectivité pour aboutir à un projet maîtrisé et qualitatif.

Grâce à notre Charte de la Promotion et de la Construction dont le promoteur du projet est signataire, en plus de normes environnementales exigeantes, les prix de ce projet seront maîtrisés et plafonnés, avec une clause anti-spéculative qui viendra empêcher la spéculation à la revente. Ce projet viendra, lui aussi, profiter en premier lieu aux Balnéolaises et Balnéolais en favorisant leur parcours résidentiel.

Des obstacles sont apparus au fil des études et analyses nombreuses qui ont été réalisées.

Le diagnostic des sols et sous-sols mené par une entreprise reconnue et experte a montré qu'un très important fontis impacte toute la parcelle.

L'analyse du bâti existant, menée en amont en 2022, a montré l'absence de fondations stables.

C'est donc contraints par la force des choses que nous avons été obligés de déconstruire le bâti existant. Un arrêté de péril a dû être pris sur une partie du bâtiment car il menaçait la sécurité des passants.

Idem pour le cèdre présent sur la parcelle qui ne peut pas être conservé car, malheureusement, situé en plein milieu du fontis.

À l'aune des échanges de ce soir, on peut souligner que l'attention portée à la dynamisation du centre-ville est partagée. C'est un véritable enjeu pour notre ville, avec la nouvelle polarité de la place Lucie Aubrac au pied de bientôt deux mètres. C'est pourquoi le projet propose, comme dans le bâtiment ancien, un rez-de-chaussée commercial, avec une belle surface de 300 m<sup>2</sup> qui sera sans aucun doute attractive pour y accueillir un ou plusieurs porteurs de projets de qualité.

La ville agit aussi, en lien avec Vallée Sud Grand Paris, pour préempter des locaux commerciaux du centre-ville et y installer des commerces de qualité. On pense bien sûr à la librairie le Bazar Utopique et, plus récemment, à la brasserie Nouveau Dampierre.

On sait les efforts nécessaires pour faire vivre les lieux alternatifs et tiers-lieux déjà existants sur Bagneux.

Récemment, un projet d'épicerie solidaire, porté par le Centre Communal d'Action Sociale, a malheureusement échoué faute de porteur de projets.

Le projet de l'association Bagneux Village Remarquable ne présente pas de financement ni pour l'acquisition du foncier et le comblement des carrières ni pour son fonctionnement, alors même que tout ceci représente un investissement de plusieurs millions d'Euros.

Dans cette période budgétaire difficile et lourde de danger pour les services publics et les associations, face à un projet de budget 2025 du Gouvernement qui prévoit 5 Md€ de coupe drastique pour les collectivités, nous pensons qu'il est important de concentrer nos efforts là où nous nous sommes engagés devant les habitants.

La ville de Bagneux soutient en effet de nombreux sites et projets balnéolais existants. On pense au Lycée avant le Lycée ou au tiers-lieu de la Lisette qui regroupe l'Agrocité, la Recyclerie ouverte cette année et bientôt un fablab.

D'autres structures de l'Économie Sociale et Solidaire, comme le Plus Petit Cirque du Monde devenu Centre Culturel de Rencontre, nécessitent aussi un engagement important.

Le projet d'aménagement du secteur Blanchard - Croizat - Fortin prévoit, à deux pas, une ferme urbaine et le tiers-lieu Les Simones y propose depuis plusieurs années des activités alternatives pour les habitants.

Madame la Maire, chers collègues, c'est pour toutes ces raisons que notre Groupe partage la proposition de ne pas donner suite à cette saisine du Conseil municipal et de poursuivre le projet d'aménagement présenté aux habitants, le 6 mars dernier.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci. D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

**M. DURU.** - Bonsoir.

Je voudrais remercier, au nom de mon Groupe les Écologistes et Citoyens, l'association ici présente d'avoir su et pu se mobiliser pour utiliser ce droit de saisine que nous avons porté avec la

majorité lors de la constitution de notre programme.

C'est une première pour notre Conseil municipal de recevoir cette saisine aujourd'hui. En effet, nous avons imaginé ce droit pour pouvoir nous questionner, donner aux citoyens la possibilité de nous réinterroger, d'interroger nos actions et notre mandature et aussi ouvrir un espace de dialogue hors élections, afin de pouvoir échanger sur des points importants aux yeux de la population balnéolaïse, que nous n'aurions pas vus ou que nous n'aurions pas sentis ou ressentis.

Pour cette première, cette association nous saisit, nous, Conseil municipal, sur un sujet qui, pour nous Groupe Écologistes et Citoyens nous paraît important, essentiel et central. C'est aussi un sujet sur lequel nous nous sommes déjà exprimés en tant que Groupe et, au-delà, nous nous sommes déjà exprimés sur l'ancien café Dampierre mais aussi sur la densification urbaine à l'échelle de la ville, Pascale rappelait notre demande de moratoire sur l'ensemble de la ville. Nous nous sommes plusieurs fois exprimés, nous n'adhérons pas à ce projet autour du café Dampierre.

Depuis longtemps, nous demandons que ce projet soit réinterrogé. C'est pourquoi, nous allons soutenir cette saisine portée par l'association Bagneux Village Remarquable, mais cette saisine est aussi, pour nous, l'occasion de se questionner sur le sens de notre action sur l'avenir de la construction de la ville.

Qu'avons-nous autour de ce projet ? Je le trouve assez symbolique. Un projet de ZAC ancien, de 2004, avec un équilibre financier difficile, conçu autour, comme toutes les ZAC, d'un nombre de logements à construire, répondant à des enjeux d'une certaine époque, mais vivons-nous toujours dans cette époque ?

Le temps doit nous interroger lorsque nous programmons des ZAC et, souvent, et moi aussi en tant que paysagiste dans ma profession j'en crée, on ne se pose pas assez cette question et on n'anticipe pas assez les évolutions auxquelles nous allons être confrontés. C'est pourquoi je pense que la force publique doit porter cette capacité à réinterroger un programme qui a été conçu il y a presque vingt ans.

Quoi d'autre avons-nous ? Nous avons un fontis. Il préexistait déjà à l'époque de la ZAC. Oui, nous avons là une fragilité, mais comme le rappelait Pascale, elle peut être évaluée, la culture du risque existe.

Je pense que nous pouvons encore prendre un petit temps pour réfléchir ensemble. Il existe depuis un certain temps, il ne va peut-être pas tomber demain, il tombera peut-être après-demain. Nous avons donc encore un petit temps pour réfléchir.

Je trouve d'ailleurs ce fontis assez pertinent, il nous interroge encore. Il est dû à quoi ? Aux carrières. Qu'est-ce que les carrières ? Un stigmate, une excavation d'un extractivisme d'une certaine époque où il fallait construire Paris.

Ne fait-on pas la même chose, là ?

Cette menace de fontis qui plane sur notre projet, sur notre ville ne pourrait-elle pas nous servir, nous interroger, nous questionner ? En tout cas, moi, cela me questionne.

Il y a ensuite, bien sûr, l'équilibre financier, mais cela ne fait pas un projet. L'argent n'est pas un projet en soi. Il faut donc aussi y réfléchir, se réinterroger, se donner les moyens de prendre un petit temps.

Enfin, il y a quelque chose qui, pour moi, est important : au centre de ce projet, nous avons un

arbre symbolique, symbolique aussi de la manière dont nous construisons la ville. On l'oublie. On a pensé à un projet sur cet espace de densification au départ où, de toute manière, l'arbre n'existait pas, sinon, on n'aurait jamais construit 112 logements sur un espace si petit.

À chaque projet, les arbres n'existent pas, on n'y pense pas. Parfois, ils ne sont même pas géoréférencés sur les projets. On construit, on fait une planification et on ne saisit pas la base, c'est-à-dire que l'on n'est pas sur la création d'une ZAC autour de l'existant, mais sur une création pour laquelle on dit chaque fois : "tabula rasa et voilà".

Trop souvent, on les oublie. Ils sont réduits à des biens meubles et non à des êtres vivants. Cela m'interroge encore : qui sommes-nous pour penser la ville, penser un projet où on ne prend pas en compte ces êtres vivants préexistants à nous-mêmes ?

Un arbre va au-delà de tout un projet immobilier. Des générations ont été autour de cet arbre. Chaque fois que je passe à côté, je le vois. J'ai peut-être une certaine sensibilité par rapport à cela, mais pour moi, c'est important.

Enfin, je trouve que nous ne pouvons pas demander à l'association ici présente de répondre à toutes les questions et même de répondre aux questions auxquelles, parfois, nous-mêmes n'avons pas su répondre.

Avec ce droit de saisine, ce n'est pas la question qu'ils nous posent, ils nous posent la question d'un moratoire, de suspendre un petit temps pour réfléchir ensemble.

Je pense que nous pouvons nous donner ce temps et notre Groupe pense que nous pouvons encore nous donner un petit temps. Il faut peut-être se poser un délai tous ensemble ici en se disant : on se donne six mois, un an, on travaille avec l'association et si on n'y arrive pas, soit, on peut peut-être basculer sur une solution avec un projet immobilier et passer à autre chose, mais on ne peut pas tout de suite leur dire : « répondez à cela, ayez un équilibre financier, débrouillez-vous avec tous les problèmes urbanistiques ». Ce n'est pas la question qu'ils nous posent.

Leur question est de dire : n'est-on pas capable de prendre encore un petit temps pour voir si l'on ne peut pas concilier toutes ces envies, toutes ces demandes avec nos demandes de projet que nous devons faire vivre, de construire la ville et de prendre en compte le risque et les équilibres financiers.

Je pense que nous pouvons nous accorder un petit délai tous ensemble. Essayons de fixer une date avec l'association pour travailler ce projet. Peut-être chuterons-nous sur quelque chose de différent.

**Mme le MAIRE.** - Michel Reynaud, nous vous écoutons.

**M. REYNAUD.** - Madame la Maire, chers confrères, chers collègues, Bagnaux est une ville populaire. Nous l'avons vu durant les crises et pas uniquement durant les crises, et malheureusement.

Combien de fois la Mairie est venue au secours de ses habitants dans les moments de disette d'une certaine manière et auprès des habitants les plus fragiles qui habitent Bagnaux.

Malheureusement, mon avis est que cette saisine arrive à un très mauvais moment. Comme l'a souligné, Mme le Maire, le nouveau Gouvernement ne nous fera pas de cadeau : il ne fait ni de cadeaux aux retraités ni de cadeaux aux classes moyennes ni de cadeaux aux entreprises et, donc, il va fragiliser l'emploi.

Je pense que, dans une période difficile comme celle-là où il ne faut pas oublier aussi la baisse des revenus des impôts locaux puisque la compensation à l'Euro-l'Euro des impôts locaux est extrêmement discutable, nous sommes obligés d'aller chercher les moyens ailleurs, je trouve qu'il serait irresponsable pour notre Groupe de voter en faveur de cette saisine.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Paul Bensoussan, à vous.

**M. BENSOUSSAN.** - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, au nom du Groupe Communistes et Citoyens et en tant que nouvel élu au patrimoine communal, nous savons tous combien la préservation de notre patrimoine communal est très présente auprès de nos concitoyennes et concitoyens.

Elle l'est déjà, bien sûr, dans le PLU et futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en cours d'élaboration, sans oublier les avis de l'ABF (Architectes des Bâtiments de France) dans les projets relevant du classement en zone MH (Zone Monument Historique).

Nous ne reviendrons pas ici sur les conclusions des différentes études du projet toutes complémentaires sur le sujet du Dampierre. Le souci permanent d'écouter et d'entendre les avis et positions de toutes les personnes en lien a permis de proposer le projet dont il est question.

Cela a conduit à sa reprise et à son évolution architecturale.

Il paraît important de rappeler que tout projet dans ce périmètre MH doit obtenir l'accord de l'ABF autant pour le permis de démolir que pour le permis de construire. Rien ne se réalise sans son avis et cela a été le cas ici.

Par ailleurs, la ville a souhaité lancer l'étude du réemploi de l'ensemble des composants constituant le bâti actuel, matériaux divers, composants, mobiliers, etc.

Malgré l'étude qui a montré l'état actuel dégradé de l'ensemble, celle-ci a permis d'en déduire une démarche de réemploi ambitieuse touchant les matériaux de construction, la brique notamment, le mobilier ou la future composition paysagère en tenant compte bien sûr des règles en vigueur.

Par exemple, le bar en bois et son zinc ont pu être récupérés. Lors de la dépose, sous le bar, ont été mis à jour les carrelages. Ces derniers ont été récupérés. Le bar a été confié à un prestataire spécialisé dans ce type de rénovation. Le zinc a été refabriqué à l'identique. Coût total : 30 000 €.

Les carrelages de sol dont plusieurs mètres de frise encore en état ont été récupérés. Ils ont été refabriqués à l'identique pour couvrir la surface prévue et reposés devant le bar réinstallé.

L'ensemble a retrouvé une place de choix dans l'espace de convivialité de la future maison du patrimoine au Clos des Sources ouvert au public lors des dernières Journées Européennes du Patrimoine (JEP) et unanimement apprécié des personnes présentes.

Cette préservation est un signal fort, un exemple concret. Le résultat est remarquable et nous ne pouvons que le saluer.

La ville est riche de nombreux éléments de patrimoine bâti à commencer par Saint-Hermeland, le boudoir Massena bientôt restauré pour lequel le dernier Conseil municipal a voté une subvention de 15 000 €, par son centre historique et ses rues typiques (Pablo Neruda, rue des fossés, rue des Monceaux), par la maison de la musique et de la danse et ses plafonds peints anciens, etc.

Je peux développer ici d'autres exemples : le PPCM - cela a été cité- reconnu est devenu centre culturel de rencontre, lieu emblématique de notre ville avec un projet fortement appuyé par notre Maire depuis sa création.

Récemment, le gymnase Henri Wallon a été classé architecture remarquable du XXe siècle car, contrairement, aux autres gymnases construits dans cette période et de même conception, seul celui de Bagneux a conservé son architecture et ses matériaux d'origine.

Il est difficile de ne pas parler du cèdre, cet arbre visible de la Place Dampierre et qui n'est pas classé arbre remarquable. Sa position au-dessus du fontis identifié dans le cadre de l'étude de sol ne permet pas d'envisager sa conservation en l'état, en tenant compte des différents scénarios, y compris celui de le déplacer dans un autre site.

Enfin, la maison du patrimoine au Clos des Sources rénovée dont l'ouverture pendant le mandat est un de nos engagements municipaux avec l'objectif d'obtenir dans le futur la labellisation Bagneux ville d'art et d'histoire.

Le projet Sauver le Dampierre est un projet ambitieux avec des perspectives de futur tiers-lieu qui pourrait trouver sa concrétisation dans un autre contexte où les conditions seraient plus favorables.

Cette pétition a montré l'intérêt des Balnéolaises et Balnéolais à se questionner, à s'impliquer en la signant. Nul doute que les signataires sauront poursuivre leurs actions au travers des projets qui apparaîtront dans notre ville.

La réussite incontestable des dernières JEP, Journées Européennes du Patrimoine, des 21 et 22 septembre derniers est une preuve de plus de l'intérêt des Balnéolaises et Balnéolais à découvrir et à préserver leur patrimoine sur lequel nous aimons tous y faire référence.

Tant de lieux se sont créés et font partie intégrante de notre patrimoine d'aujourd'hui et, donc, de demain, comme l'Agrocité rebaptisée tiers-lieu de la Lisette, Les Simones en tant que tiers-lieu, sans oublier le café-restaurant récemment inauguré le Dampierre préservé qui redonne un attachement à notre cœur de ville.

Au nom de mon Groupe, je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

**M. KANDEL.** - Je voudrais répondre sur ce qui s'est dit au cours du débat.

Je crois que construire la ville, c'est un équilibre. C'est de notre responsabilité. Certes, il y a le patrimoine, il y a la nature en ville, mais aussi répondre aux besoins de nos concitoyens : le logement, l'activité, le commerce en font partie.

Les habitants nous appellent aussi à tenir tous les bouts de cet équilibre quand nous construisons la ville.

Il n'y a pas d'un côté ceux qui veulent détruire le patrimoine et de l'autre ceux qui veulent le conserver. Pas mal l'ont rappelé, la ville est attentive à son patrimoine. Je ne rappelle pas tout ce qui a été dit sur la maison du patrimoine, sur ce qui a été fait sur Saint-Hermeland, ce que vient de rappeler Paul. Nous sommes aussi un peu garants de cet équilibre. Les habitants du centre-ville me demandent tous les jours quand il y aura une boucherie, quand il y aura des commerces, quand nous ferons davantage vivre ce centre-ville.

Je vous rappelle que nous avons fait une étude sur le centre-ville particulier qui montre que nous

avons une difficulté : il est très peu dense. Tant qu'il sera aussi peu dense, nous aurons du mal à avoir de l'activité, des commerces qui fonctionnent.

Nous avons aussi besoin de le faire vivre pour son attractivité.

Quand je dis "équilibre", cela ne veut pas dire balancer entre une ville-musée et une ville-dortoir, nous essayons de mettre tout cela en musique. C'est ce qui a été fait, je pense, pour ce projet. C'est ce que nous essayons de faire dans ce centre-ville. La délibération que je vais présenter ce soir montre que nous essayons de faire vivre ce centre-ville un peu différemment.

Un des collègues disait : "on veut du temps". Je ne suis pas si vieil élu puisque je viens de cette mandature, mais je crois que nous avons consacré beaucoup de temps à ce projet, il y a eu beaucoup de concertations. Le projet, nous l'avons dit, a évolué grandement.

Il me semble que, dans les dernières réunions publiques, les habitants auxquels nous avons présenté ce projet n'y étaient pas hostiles. Nous pouvons aussi dire que cette concertation a porté ses fruits.

Je pense aussi qu'il est temps de faire évoluer cette parcelle dans le centre-ville qui se dégrade de plus en plus. J'ai plutôt des habitants qui me disent : "quand est-ce que cela bouge ?".

Je pense qu'il est temps de faire avancer ce projet pour répondre aussi aux besoins de nos habitants.

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Jean-Luc Rousseau, c'est à vous.

**M. ROUSSEAU.** - Merci Madame la Maire.

Notre Groupe est, bien sûr, très favorable à ce droit de saisine qui constitue un droit de réponse à la demande des citoyens et parfois à leur défiance vis-à-vis des élus et des institutions.

Conserver les bâtiments et en faire un tiers-lieu de vie, un centre pédagogique de la fermentation (brasserie, fournil à pain, fromagerie, épicerie bio solidaire, etc.) peut paraître à première vue une bonne idée dans le sens de démarche écologique, de préservation des arbres existants, de conservation du patrimoine actuel. Comme je l'ai dit tout à l'heure dans la présentation de la saisine qui a été faite, nous n'avions pas tous les éléments présentés par le collectif Bagneux Village Remarquable.

Nous avons bien le détail du projet de construction, puisque c'est un projet que nous avons suivi, les uns et les autres, toutes ces années. Nous connaissons très bien cette ZAC Blanchard. Pour la suivre depuis plus de vingt ans, je connais bien le contexte. Vous avez rappelé, Pascale Meker, les éléments notamment autour du contexte économique de cette ZAC. Ce n'est pas forcément évident.

J'ai participé à ces différentes réunions. On voit bien qu'il est difficile de réhabiliter ce bâti et de maintenir le cèdre, nous aimerions qu'il reste. Comment faire ? Quelles interventions pour combler ce fontis qui s'est formé sur le terrain ?

Nous manquons d'éléments.

Je suis un peu étonné que cette association ait attendu 2024 pour réagir, n'ait pas réagi deux ou trois ans plus tôt.

Depuis plusieurs années, nous nous étions interrogés sur la viabilité du projet.



Nous voyons bien que, le concernant, même s'il y a construction, notre commune va devoir sortir 1,50 M€ pour tomber sur un équilibre financier.

En tant qu'élue, l'aspect économique, même s'il n'y a pas que cela, je l'ai entendu dire tout à l'heure, est aussi un point que nous prenons en compte.

Dans ce contexte, sur la saisine de ce soir, nous nous abstiendrons.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Yasmine Boudjenah, à vous.

**Mme BOUDJENAH.** - Merci Madame le Maire.

Je voudrais réagir à certains des propos qui ont été tenus.

Ce droit de saisine nous permet à nouveau de nous pencher sur un sujet sur lequel on ne peut pas dire que la municipalité n'ait pas pris le temps. Il y a eu de nombreuses réunions y compris quand Pascale Meker était élue au patrimoine et moi élue à l'aménagement en recevant à plusieurs reprises le collectif, avant même qu'il ne devienne une association puis l'association, en présence parfois de l'architecte des Bâtiments de France et de la Directrice du CAUE 92.

Le mot démocratie a été employé tout à l'heure. Il est de la responsabilité des élus du Conseil municipal d'entendre ce que les habitants, tous les habitants, peuvent émettre comme avis, puis de prendre leurs responsabilités en mettant au centre l'intérêt général.

Je voudrais surtout réagir aux propos tenus par notre collègue Pascale Meker sur l'historique de la ZAC ; un certain nombre de dates et de montants ont été émis et le mot "doute" a été utilisé.

Je voudrais concentrer mon propos sur ce point pour réexpliquer brièvement la manière dont fonctionne une ZAC. Une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) est un outil d'urbanisme qui permet une maîtrise publique du devenir d'un périmètre. C'est extrêmement encadré avec un équilibre à atteindre, avec des comptes rendus à la collectivité : nous en avons plusieurs chaque année par l'aménageur désigné pour mener à bien cette ZAC. L'état nous contrôle aussi, sans parler du trésorier de la Commune, le cas échéant, qui vérifie que tout se passe bien : quand notamment la collectivité abonde avec une subvention d'équilibre, il faut justifier, auprès du trésorier, les raisons qui font que la collectivité doit contribuer financièrement à l'opération d'aménagement.

Sans assommer tout le monde, je souhaiterais néanmoins rappeler brièvement que cette subvention d'équilibre, le montant sur lequel Pascale Meker est revenue, ainsi que son augmentation notamment entre 2016 et 2019 puis en 2021 et jusqu'à aujourd'hui, prend sa source dans le fait qu'en 2016, nous avons inauguré la crèche des Petits Moulins, un équipement public : la participation de la commune à la construction de cet équipement se traduisait par un certain montant d'équilibre.

Quand on commence à posséder des terrains, les garder n'est pas gratuit, tout un tas de choses est obligatoire à payer quand on possède un foncier : le portage foncier, le gardiennage, les impôts fonciers ont continué de s'accumuler au fil des années et faire travailler des gens, en l'occurrence, l'aménageur (une équipe qui travaille pour nous), ce n'est pas gratuit. Là aussi, c'est très encadré. C'est l'explication en tout cas de l'augmentation entre 2016 et 2021.

L'augmentation jusqu'à 2,40 M€ aujourd'hui s'explique cette fois par le projet. Aujourd'hui, ce à quoi nous avons proposé d'aboutir en ayant pris le temps, en ayant entendu, en ayant pris des

architectes spécialisés, donc du patrimoine, en ayant élaboré un projet complètement différent de celui qui, à un moment donné, avait été envisagé, conduit à la proposition par la ville d'une seconde subvention d'équilibre à hauteur d'environ 1,20 M€. Cela double la participation financière de la ville à la ZAC Blanchard pour permettre à cette ZAC d'aller au bout, pour que nous puissions terminer l'aménagement dans les meilleures conditions d'un projet bien inséré et d'équilibre de la ZAC.

Il y a un déficit lorsque l'on choisit de revendre les terrains que l'on a achetés à un moment donné à un prix moindre que celui prévu auparavant dans l'équilibre et aussi parce que Bagneux, vous le savez, nous ne l'avons peut-être pas rappelé ce soir, porte une attention extrêmement forte à la spéculation - ce qui s'est passé dans la ZAC Blanchard avec les premiers logements construits - sur les prix de sortie. Les efforts très importants cumulés expliquent que cet équilibre, pour reprendre les propos de Laurent Kandel, est celui auquel nous avons collectivement proposé d'aboutir pour ne pas aller encore au-delà sur un montant qui était déjà très important.

Je ne reviens pas sur la qualité du projet puisque beaucoup de collègues y sont revenus.

Je voudrais simplement rappeler qu'il me semble que prendre ses responsabilités aujourd'hui, c'est essayer de réfléchir à l'époque dans laquelle nous vivons aujourd'hui, celle aussi de la lutte contre l'étalement urbain et de la reconstruction de la ville sur la ville.

Je ne crois pas que nous ayons à rougir de ce que Bagneux parvient à préserver et à valoriser du patrimoine de son territoire.

D'ailleurs, si Bagneux est obligé, ce n'est pas nouveau, de compter sur les carrières dans une grande partie de son sous-sol, c'est parce qu'à une certaine période - une preuve de l'histoire - ce sont ces territoires de banlieue qui ont servi à construire la belle capitale de Paris. Techniquement, nous sommes bien obligés de "jongler" avec cela.

Je voulais apporter ces éléments techniques pour ne pas laisser penser qu'une opération sous maîtrise publique ne serait pas encadrée dans ses règles et que nous aurions laissé filer des choses que nous aurions pu maîtriser autrement.

Je crois que c'est le meilleur projet auquel nous puissions aboutir pour parvenir, dans des conditions économiques, financières, techniques, environnementales avec le réemploi, à offrir à notre centre-ville une nouvelle vie à cet îlot que nous avons appelé l'îlot Dampierre.

Un dernier élément sur le moratoire puisque le mot a été prononcé, un moratoire, comme je viens de l'expliquer à l'instant, c'est encore prendre du temps, c'est encore avoir de l'argent qui devra forcément être payé à un moment donné.

En moyenne, si l'on regarde ce qui s'est passé les années passées, le coût d'un moratoire, c'est environ 300 000 € par an, somme que nous aurions à ajouter au bilan de cette ZAC Blanchard.

**Mme le MAIRE.** - Merci. Aïcha Moutaoukil, nous vous écoutons.

**Mme MOUTAOUKIL.** - Madame la Maire, merci beaucoup de me donner la parole.

Je voudrais moi aussi dire quelques mots, même si vous connaissez l'expression de mon Groupe, Michel Reynaud l'a exprimée il y a quelques minutes.

Nous sommes évidemment très heureux de voir que ce droit de saisine citoyenne fonctionne et très heureux de voir que des habitants s'en saisissent et que nous puissions, ce soir, même si c'est une première, nous espérons qu'il y en aura d'autres, nous donner l'occasion d'échanger de manière

apaisée sur un projet qui a suscité beaucoup d'interrogations, d'émoi, nous le reconnaissons. Après la prise de parole de l'ensemble des collègues, je n'ai pas grand-chose à ajouter à tout ce qui a été dit, qui permette d'expliquer notre cheminement jusqu'à ce projet qui, vous le savez, nous l'avons dit à plusieurs reprises, a beaucoup évolué.

Je voudrais faire miens les propos de mon collègue, Laurent Kandel, qui a dit à l'instant : "Il n'y a pas ceux qui ici défendent le patrimoine et ceux qui ne le défendraient pas". Il ne serait pas juste de sortir d'ici avec cette idée. Nous sommes clairement tout à fait attachés à ces questions patrimoniales de notre ville. Nous y tenons.

Pour autant - notre collègue Pascale Meker l'a dit dans son propos - nous le savons, nous ne pourrions pas garder en l'état l'arbre que nous observons, ce magnifique cèdre qui est au centre des préoccupations d'un certain nombre d'entre vous. En plus, le fontis nous oblige de toute manière à faire quelque chose de ce café Dampierre. Nous ne pourrions pas non plus, pour toutes les raisons qui ont été rappelées, le maintenir ainsi.

Il nous faut avancer.

Nous relevons tout de même dans tous les échanges qui ont eu lieu ce soir que la question financière n'est pas subsidiaire. En vérité, elle est au cœur de nos discussions quoique nous nous disions ici.

Mme la Maire a rappelé le contexte budgétaire dans lequel nous nous trouvons, qui risque de s'aggraver encore.

Il nous semble, compte tenu des besoins de nos habitants - et mon collègue, quand il a pris la parole, a essayé de l'exprimer - que nous ne pouvons pas ne pas regarder avec sérieux cette question.

Or, on nous dit qu'en cas d'absence de projet sur cet îlot, la commune se verrait dans l'obligation d'acquérir ou de compenser les coûts fonciers engagés depuis 2016 à hauteur de 5,80 M€ avec les comblements.

Il faudrait donc alors compenser ces coûts par une viabilité économique que le seul ex-café Dampierre en tiers-lieu ne saurait combler.

Encore une fois, nous pouvons le tourner dans tous les sens, il se trouve qu'en responsabilité, conscients de la décision qui sera prise ce soir, nous avons décidé au sein de notre Groupe également de ne pas donner suite à cette saisine.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Plus aucun collègue ne souhaitant intervenir, je vais vous proposer de passer au vote. Avant, je voudrais juste redire un mot sur le temps car il y a déjà eu beaucoup d'échanges que je partage.

Yasmine Boudjenah l'a dit ainsi que d'autres collègues, c'est un projet sur lequel nous avons pris du temps, j'ai presque envie de dire peut-être trop.

Nous savons dans quel état est cette bâtisse. Celles et ceux qui passent devant tous les jours la voient se dégrader au fil des années. Cela fait longtemps que ces bâtiments sont en très mauvais état. Si j'ai dû prendre un arrêté de péril, c'est parce que nous étions arrivés à la situation où si je ne le prenais pas, ma responsabilité juridique était engagée s'il se passait quoi que ce soit.

Nous avons donc pris beaucoup de temps pour discuter de ce projet. J'ai envie de vous dire que nous l'avons vraiment amélioré ensemble.

Je comprends que vous n'êtes pas satisfaits de ce que nous proposons, mais je pense que l'intervention des citoyennes et des citoyens et la concertation avec les habitants nous a poussés à améliorer ce projet, c'est le message que j'ai envie de vous faire passer ce soir. Ce temps de concertation et de travail qui n'est d'ailleurs pas fini a été précieux pour le projet. Je tenais à le redire.

Parfois, nous titiller permet aussi de réaliser de meilleurs projets pour la ville et les habitants. C'est dans un aller et retour entre les élus et les habitants que l'on conçoit les projets.

Je ne reviens pas sur le fontis car nous avons échangé les arguments. Vous pouvez ne pas nous croire, mais nous avons toutes les études qui montrent qu'il y a un fontis sous l'arbre, qu'à terme, cela va s'écrouler, qu'il faut consolider ce terrain. Nous avons tous les éléments. Pour le coup, nous avons poussé très sérieusement les études, ce que nous ne faisons peut-être pas pour d'autres projets qui sont même parfois plus importants que celui-ci.

Il y a un ou deux commerces de 300 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée. J'avais dit lors des réunions que s'il y avait des projets intéressants, des porteurs de projets pour occuper ces locaux et faire vivre le centre-ville, nous serions tout à fait disponibles à les regarder avec vous. Je tenais vous le dire à nouveau.

Parler des moyens financiers qu'a ou n'a pas la commune n'est pas un gros mot. Il n'y a pas les utopistes et les réalistes qui pensent. Les élus sont comptables de laisser à chaque fin d'année des finances communales correctes et des budgets corrects à la ville. Je ne fais pas partie des Maires qui disent qu'il ne faut pas s'endetter, il faut s'endetter mais de manière raisonnable et non de manière inconsidérée.

Je pense que tous les collègues autour de la table savent que, quand on travaille sur des projets alternatifs d'économie sociale et solidaire, pas un à Bagneux - vous en connaissez peut-être un, pas moi - ne vit sans l'intervention de la puissance publique et sans des subventions publiques.

S'agissant du PPCM, qui est devenu centre culturel de rencontre, quasiment tous les ans, nous augmentons les subventions. Tous les ans, je vous en propose. Nous avons même parfois des débats au sein de notre Conseil municipal pour savoir si nous pouvons continuer, et avec ce que va nous prendre le Gouvernement, nous allons en avoir des débats. Je pense au tiers-lieu de la Lisette, à sa construction et à sa gestion future, à la recyclerie, un nouvel équipement d'économie sociale et solidaire très important pour la ville que nous devons continuer de soutenir si nous voulons que cela fonctionne. C'est aussi vrai sur le tiers-lieu Les Simones qu'il faut continuer à soutenir pour que cela puisse fonctionner à l'avenir. Je pense à l'engagement de la ville à l'égard de la régie de quartier, celle-ci ne vivrait pas sans les subventions de la ville. Je pense à toute l'aide associative que fournit la ville en termes de locaux, etc.

Je ne dis pas cela pour dire qu'il ne faut pas continuer de le faire, je le dis pour souligner que je crois que la ville de Bagneux n'a pas à rougir de son soutien à l'économie sociale et solidaire et à ses projets que nous avons toujours essayé de favoriser.

Là, je ne parle que de projets sur lesquels la ville avait le foncier. Nous étions chez nous, j'ai envie de dire, nous n'avions qu'à soutenir soit une construction sur un terrain qui nous appartenait soit du fonctionnement.

Là, vous l'avez en tête, la question d'acquérir le foncier sans avoir rien fait est très importante. C'est pour cela que nous avons essayé de travailler à un projet inséré dans le centre-ville, un beau projet qui puisse nous permettre dans ces surfaces commerciales de continuer à donner de l'attractivité à notre centre-ville ; cela pourra être des commerces alternatifs. Si des projets se proposent, nous sommes favorables à les soutenir.

Vous avez compris que je vous propose de ne pas donner suite à la saisine. Cela ne veut pas dire que le dialogue s'arrête. Le projet avance en tous les cas.

Nous passons au vote.

**➡ VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE EELV ET CITOYENS VOTANT CONTRE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX S'ABSTENANT**

Merci aux membres de l'association et à leurs intervenants d'avoir pris ce temps ce soir.

Merci aux collègues des groupes de la majorité qui ont soutenu cette position. En revanche, je ne remercie pas le Groupe EELV et Citoyens qui a voté contre.

Nous continuons le Conseil municipal. Nous avons désormais à passer une trentaine de délibérations. Je vais essayer d'aller vite sur ce qui ne nécessite pas forcément que l'on passe du temps, vous ne m'en voudrez pas.

## FINANCES

### **3 - ADMISSION EN NON-VALEUR (EXERCICES 2016-2023)**

#### **ADMISSION EN NON-VALEUR DES TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLES POUR LES EXERCICES 2016 A 2023**

**Mme le MAIRE.** - Les titres de recettes s'élèvent à 49 986,25 €.

**M. ROUSSEAU.** - Nous voterons favorablement cette délibération, bien entendu. Malgré tout, le montant des phases de poursuite inopérantes nous a paru très élevé : 39 367,27 €.

A-t-on le pourcentage des phases de poursuite qui aboutissent par rapport aux phases de poursuite inopérantes ? A-t-on le montant récupéré suite à des phases de poursuite opérantes ?

Nous posons la question car nous avons observé que ces titres étaient plus importants que d'habitude.

**Mme le MAIRE.** - Je ne vais pas savoir vous répondre, mais nous chercherons les réponses.

Nous votons tout de même de 2016 à 2023, soit sept années. D'habitude, nous votons plus tôt. Je pense que c'est suite à des commissions de surendettement que la Banque de France a déclaré qu'il n'y aurait pas de poursuite pour ces dettes. Cela porte souvent sur de petits montants de personnes endettées qui déposent leur dossier à la Banque de France.

Nous passons au vote.

**➡ VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## AMÉNAGEMENT URBAIN

### **4 - REGULARISATION FONCIERE AU PROFIT DE L'OFFICE PUBLIC VALLEE SUD HABITAT**

#### **CESSION DE LOGEMENTS SITUES DANS LA COPROPRIETE DU 1 AVENUE HENRI RAVERA - 2 RUE DE LA REPUBLIQUE AU PROFIT DE L'OFFICE PUBLIC VALLEE SUD HABITAT**

**Mme le MAIRE.** - Nous approuvons la cession à la SEM Vallée Sud Habitat des quatre logements et trois combles situés au-dessus de la brasserie du nouveau Dampierre.

Nous avons préempté les cafés le Brazza et le Bretagne. Dans le cadre de cette préemption, il y avait les logements.

La SEM Vallée Sud Développement n'ayant pas vocation à les gérer, nous les revendons à Vallée Sud Habitat qui est l'office HLM de Vallée Sud Grand Paris.

Nous passons au vote si vous n'avez pas de question.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **5 - REGULARISATION FONCIERE AUPRES DE LA SOCIETE AIC 4 FRERES LUMIERE**

#### **REGULARISATION DE PARCELLES A USAGE DE VOIRIE AUPRES DE LA SOCIETE AIC 4 FRERES LUMIERE SITUEES AU 4-10 RUE DES FRERES LUMIERE**

**Mme BOUDJENAH.** - Ce programme a été livré il y a environ un an. La Société AIC 4 Frères Lumière propose de nous céder à titre gratuit des parcelles qui se trouvent dans la voirie publique, d'une superficie de 103 m<sup>2</sup>.

**Mme le MAIRE.** - Merci. Je suppose que cela ne soulève pas de question.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **6 - SUBVENTION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME "CENTRES-VILLES VIVANTS"**

#### **APPROBATION DU CONTRAT METROPOLITAIN DE DEVELOPPEMENT "CENTRES-VILLES VIVANTS" ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LA VILLE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER**

**M. KANDEL.** - Je suis très heureux de vous présenter cette délibération qui approuve ce contrat avec la Métropole.

Depuis 2021, la ville a intégré ce programme centres-villes vivants qui nous a permis de lancer une étude commerciale notamment sur le centre-ville.

De cette étude a découlé un plan d'actions qui, maintenant, est décliné avec la Métropole dans le cadre d'une convention où la Métropole va financer la moitié des actions menées.

Les actions menées sont mentionnées dans le dossier. En voici quelques-unes :

- une charte des devantures,
- la création d'un parcours marchand,
- le développement d'animations commerciales,

- l'habillage de vitrines,
- les locaux vacants,
- une signalétique, etc.

Nous nous préoccupons donc bien du centre-ville. Par rapport à la discussion de tout à l'heure, nous essayons de le rendre plus attractif et plus vivant pour développer nos commerces.

Ce programme d'actions est estimé à 310 000 € hors taxes. Il pourra bénéficier d'une subvention de la moitié.

Je vous propose d'adopter cette convention.

**Mme le MAIRE.** - Il s'agit d'une délibération importante. La ville et la Métropole s'engagent.

Merci à Laurent Kandel et au service de la ville d'être allés chercher cette subvention importante pour nous.

Monsieur Rousseau, nous vous écoutons.

**M. ROUSSEAU.** - Merci Madame la Maire.

Nous sommes bien sûr favorables à cette initiative, nous sommes preneurs à tout ce qui peut contribuer à dynamiser les commerces. Nous sommes d'ailleurs preneurs de l'étude de l'année dernière. Je ne crois pas que nous l'ayons eue ou elle m'a échappé.

J'ai une question : les commerçants pourront-ils toucher une subvention de la métropole pour améliorer leur devanture, mener des actions, faire des journées, etc. ?

**M. KANDEL.** - Je vais y répondre dans la deuxième délibération qui vient.

Cela ne viendra pas directement de la Métropole. Nous réfléchissons à une aide à la rénovation des devantures des commerçants que nous proposerons en début 2025.

Avant, il nous faut faire une charte des devantures pour harmoniser tout cela. Nous en parlerons dans la 2<sup>e</sup> délibération.

Des propositions d'aides directes seront donc faites aux commerçants, surtout d'accompagnement dans leur travail de rénovation et de tous les jours mais aussi en termes d'accessibilité pour les handicapés. Je l'ai précisé ce matin au CAUE.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **7 - CONCEPTION D'UNE CHARTE SUR LES DEVANTURES COMMERCIALES**

**APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES HAUTS-DE-SEINE (CAUE), RELATIVE A LA CONCEPTION D'UNE CHARTE POUR LE COMMERCE A BAGNEUX - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION**

**M. KANDEL.** - L'idée est de concevoir un outil pour harmoniser et rendre plus qualitatives les devantures commerciales de notre ville, un outil important.

Cette charte sera remise aux commerçants, futurs commerçants et porteurs de projets. Nous

fixerons les grands principes. Ce sera aussi un outil pédagogique qui aidera les commerçants dans leur travail sur leur devanture.

Plus spécifiquement, tous les commerçants qui souhaitent revoir leur devanture ou créer un commerce seront accompagnés du CAUE, ce sera un accompagnement complet du début du projet jusqu'à sa réalisation.

Ce n'est pas seulement des règles que nous allons fixer, c'est une aide concrète d'une architecte conseil du CAUE.

C'est un cadre que nous souhaitons fixer.

Dans un deuxième temps, nous proposerons une aide à la rénovation de devantures pour les commerçants qui le souhaitent. Elle devrait normalement être mise en place en 2025.

Au préalable, nous avons besoin de cette charte pour bien fixer les règles pour tous les commerçants.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

### **8 - CONCESSION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR ALBERT PETIT-PLAINE DE JEUX (CRACL 2023)**

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) AU TITRE DE L'ANNEE 2023 RELATIF A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR ALBERT PETIT-PLAINE DE JEUX**

**Mme BOUDJENAH.** - Je vais aller vite sur l'ensemble des CRACL puisque ce sont des opérations que nous voyons chaque année.

Sur Plaine de Jeux, le terme de la concession interviendra le 31 décembre 2025.

Les nouveautés sur 2023 sont uniquement le paiement des impôts fonciers. Le dernier lot est en construction et nous sommes sur un résultat d'opération positif à ce jour d'un peu plus de 237 000 € hors taxes estimés en fin d'opération.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Il s'agit d'une information donnée au Conseil municipal.

Il est pris acte à l'unanimité.

### **9 - ZAC MOULIN BLANCHARD (CRACL 2023)**

**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE RELATIF A LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU MOULIN BLANCHARD AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

**Mme BOUDJENAH.** - Étant donné que nous en avons plus ou moins parlé et que le CRACL est très détaillé, je n'y reviens pas.

Ce qui est important dans un CRACL, c'est le bilan et les perspectives financières.

À la fin de l'opération, le bilan accusera à ce jour un déficit de 2 408 000 € hors taxes. Je ne



reviens pas sur le détail de la ZAC Blanchard, je pense que ce n'est pas nécessaire.

**M. ROUSSEAU.** - Nous n'allons pas relancer le débat sur la ZAC Blanchard, mais le point de vigilance est ce que vient de rappeler Mme Boudjenah, à savoir le déficit du projet.

**Mme MEKER.** - Une question : pourquoi, en 2016, décider d'étendre cette ZAC jusqu'à l'îlot Dampierre ? Peut-être ne pourrez-vous pas me répondre ce soir.

Le PLU était un outil pour maîtriser le foncier à cet endroit. Il y a eu une modification, Yasmine je le sais bien, pour limiter la constructibilité alors que, dans le centre-ville, avec le COS, c'était dense. Je ne comprends pas pourquoi aller plus loin, alors que la ZAC était dans un équilibre... Pour se refaire ?! Finalement, ce n'est pas le cas, on plonge encore un peu plus.

Je n'y reviens pas, pour moi, le projet n'est pas satisfaisant en l'état.

**Mme BOUDJENAH.** - Pascale, nous étions dans la même équipe municipale. Nous étions d'ailleurs toutes les deux au Conseil d'administration de la SEMABA. À de multiples reprises et depuis le début de ce mandat, nous avons parlé de ces sujets. Il faut se rappeler qu'une partie de cet îlot était prévue dans la ZAC Blanchard. Nous ne l'avons pas rappelé ce soir parce que c'est très ancien, mais des bureaux étaient prévus rue de Fontenay, pas dans tout l'îlot effectivement, dans la période où la ZAC Blanchard était encore opérationnelle dans le reste du périmètre. Un certain nombre de promoteurs, je pense que tu t'en souviens, en tout cas nous l'avons rappelé à de multiples reprises, nous l'avons dit en réunions publiques, s'intéressaient au reste de l'îlot, ils avaient approché les propriétaires privés.

À l'époque, la SEMABA, SADEV par la suite, n'était pas encore propriétaire du reste de ces bâtiments privés. De mémoire, le Crédit Agricole avait cherché à déposer un permis de construire dont le nombre de m<sup>2</sup> était totalement délirant, je pense que l'on peut employer le mot. C'est donc à partir de ce moment-là que la question s'est posée. Je crois qu'il était prévu 700 m<sup>2</sup> de tertiaire. Construire ces petits bouts de bureaux n'avait pas de sens. En revanche, la question des commerces prenait du sens.

Pour bloquer un projet privé sur une partie attenante, il a été décidé collectivement par l'équipe municipale de travailler à l'éventualité de créer un îlot plus large pour essayer de maîtriser du point de vue urbain mais aussi du point de vue coût du foncier et, par conséquent, empêcher ce promoteur d'acheter à des prix stratosphériques et de chercher à rentabiliser son acquisition. Nous avons essayé de travailler dessus depuis en prenant beaucoup de temps, beaucoup de va-et-vient et d'hypothèses sur la forme et la constructibilité qui pouvaient être raisonnables avec l'acquisition du foncier à laquelle il fallait procéder pour faire cette opération.

Cela n'a donc pas accentué le déficit : la subvention d'équilibre supplémentaire que la ville se propose de verser a pour but d'équilibrer l'opération de l'îlot non d'équilibrer la ZAC Blanchard.

**Mme le MAIRE.** - Ce qu'a déjà payé la ville, c'est sa participation pour la construction de la crèche. Un équipement public a été construit, la ville en a payé une partie.

Nous prenons acte, à l'unanimité, de cette présentation.

## **10 - RAPPORT ANNUEL SADEV94 2023 DU MANDATAIRE AUPRES DE SADEV 94**

**Mme BOUDJENAH.** - C'est à la fois le rapport annuel de SADEV 94 dont la ville est administratrice et le rapport d'activité de l'administratrice que je suis pour représenter la ville au Conseil d'administration et à l'Assemblée Générale de SADEV 94.

Je vais vous faire gré de tout le détail. Il s'agit d'une synthèse des opérations de cet aménageur sur l'année 2023 avec des niveaux d'opérations importants.

Quelques chiffres :

- la vente de charges foncières a représenté un peu plus de 95 M€,
- des dépenses d'investissement sont à hauteur de 83,80 M€.

SADEV 94 mène des opérations importantes d'aménagement et en maîtrise d'ouvrage pour construire des groupes scolaires par exemple ou accompagner. Pour ce qui concerne Bagneux par exemple, il l'accompagne dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du site des Mathurins.

S'agissant de la situation financière, nous avons un chiffre d'affaires de 113 M€ qui représente un bénéfice de 1,90 M€ et un endettement en baisse par rapport à 2022.

Vous avez le détail sur les perspectives de développement.

Pour ce qui concerne Bagneux, je ne vais pas redonner les opérations que SADEV 94 mène sur le territoire, vous les connaissez. Je citerai la ZAC Victor Hugo dont nous n'avons pas parlé qui est encore en cours avec, en 2023, plusieurs livraisons importantes d'immeubles de bureaux. Network 2 notamment qui, pour les collègues qui n'ont pas vu l'information, a été inauguré à la mi-septembre - Laurent Kandel et Mouloud Haddad étaient présents pour représenter la municipalité - par l'installation de l'ensemble des services informatiques de la Caisse des dépôts et Consignations qui remplissent totalement cet immeuble de bureaux.

En 2023, c'est aussi la livraison du premier immeuble de la Place des Gares avec l'émergence des premiers locaux commerciaux, l'enseigne Auchan et la boulangerie.

Enfin, nous avons vu l'émergence du premier lot du secteur 4 de la ZAC Victor Hugo en co-promotion avec le promoteur Emerige et le bâtiment œuvre réalisé par Eva Jospin.

Après, c'est ZAC Blanchard, Albert Petit et le PUP des Mathurins.

Quelques mots sur la ZAC des musiciens, la ZAC la plus récente dont SADEV 94, associé à Citallios, s'occupe auprès de l'EPT Vallée Sud Grand Paris qui a créé la ZAC pour les besoins du projet de renouvellement urbain du quartier de la Pierre Plate et, au-delà, pour permettre à l'ensemble du quartier nord autour du pôle multimodal ligne 4 - ligne 15 de profiter au maximum de la potentialité de l'arrivée de ces moyens de transport.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Il s'agit de prendre acte du rapport d'activité de Yasmine Boudjenah qui représente la commune au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale de SADEV 94 et de prendre acte du rapport annuel d'activité 2023.

Il est pris acte à l'unanimité de ces deux rapports.

## CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

### 11 - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2022-2024 ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

#### **AUTORISATION DONNEE A MME LA MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE**

## DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2022-2024

**Mme le MAIRE.** - En mars dernier, nous avons adopté les nouveaux contrats de ville, qui s'appellent maintenant contrats d'engagement, au titre de la politique de la ville avec une cartographie imposée par l'État et revue à la baisse : de trois quartiers prioritaires uniquement sur Bagneux, nous passons à deux quartiers en politique de la ville sur la commune et à un quartier intercommunal les Blagis avec Bagneux, Bourg-la-Reine, Sceaux et Fontenay-aux-Roses. Je ne reviens pas sur les périmètres, vous les connaissez.

En juin dernier, nous votions la ventilation de la subvention politique de la ville allouée par le département. Nous avons annoncé que nous passions d'une subvention pour 2024 de 180 205 € contre 266 611 € en 2023, soit une baisse importante de la participation du département.

Sans acter cette baisse pour ne pas pénaliser les associations, nous vous avons proposé de verser la subvention aux associations en priorité, sans attendre, afin de sécuriser les associations qui, sinon, auraient vu leur subvention brutalement baisser en cours d'année 2024.

Depuis, plusieurs échanges ont eu lieu. D'abord, en séance du Conseil départemental en juillet dernier : Hélène Cillières, notre Conseillère départementale, a pu intervenir en séance auprès du Président et de ses collègues Conseillers départementaux. Puis récemment, avec Hélène Cillières et la Directrice générale des services, nous sommes allées rencontrer le Président du département des Hauts-de-Seine et ses services. Nous avons soulevé plusieurs points : d'abord, les montants des enveloppes sont décidés par rapport au nombre d'habitants. Or, la décision de baisse drastique a été prise dans un calendrier très serré sans attendre les données de recensement de l'INSEE 2024. En juillet, le département a donc voté ces montants sans avoir le recensement de l'INSEE. Cela signifie qu'ils ont voté pour un nombre d'habitants en QPV de 3 800, alors que nous sommes à 4 928.

Nous avons demandé au Président du département de revoir ces montants en fonction du nombre d'habitants réellement annoncés par l'INSEE.

Pour l'instant, le Président a refusé de recalculer les enveloppes en disant que, s'il recalculait pour Bagneux, il fallait recalculer pour toutes les villes du département, ce qui n'était pas possible car cela ferait des plus pour des communes et des moins pour d'autres.

Autre point problématique, le département a calculé une moyenne de montants alloués par habitant pour les nouveaux quartiers QPV bien en deçà des montants pour les quartiers déjà en politique de la ville. De 52 € environ par habitant dans les quartiers que nous avons en QPV, nous passons à 20 € par habitant dans les nouveaux quartiers politiques de la ville. Le département considère que le quartier sud de la ville, qui est désormais dans un quartier intercommunal, est un nouveau quartier. Du coup, il applique la même somme aux quatre communes, une somme vraiment en baisse par rapport à ce que nous avons auparavant.

Enfin, troisième point que nous avons soulevé, comme quoi tout cela est compliqué, nous contestons les chiffres avancés par la Préfecture. Notamment pour le quartier sud, on nous annonce environ 400 habitants alors qu'il y a déjà 230 logements aux Cuverons, 91 Place des Tertres, soit 321 logements et on sait bien qu'il n'y a pas 445 habitants dans 321 logements dans les quartiers de logements sociaux. Ceci fait l'objet d'une troisième contestation que nous formulons auprès de l'État, mais pour que les subventions puissent être correctement débloquentes, je vous propose de voter cet avenant pour au moins percevoir déjà cette somme, même si nous ne sommes pas satisfaits du tout.

Voilà les explications.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

## **12 - AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS BAGNEUX ENVIRONNEMENT**

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNÉE AVEC L'ASSOCIATION BAGNEUX ENVIRONNEMENT AFIN D'INTEGRER LA PRISE EN CHARGE DES FLUIDES AUX AIDES INDIRECTES ACCORDEES A L'ASSOCIATION**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Chassat, je vous passe la parole.

**M. CHASSAT.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'association Bagneux Environnement a pour mission la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie sur la commune de Bagneux. Ses actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs de notre municipalité. C'est pourquoi, lors du Conseil municipal du 19 mars 2024, la commune a approuvé la signature d'une convention d'objectifs triennale avec cette association pour la période de 2024 à 2026, ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour l'année 2024.

En plus de cette subvention financière directe, la ville apporte également des aides indirectes à l'association. Cela inclut la mise à disposition de locaux et de terrains tels que le tiers-lieu de la Lisette et le pavillon situé au 4 Sentier des Brugnauts.

Par ailleurs, pour soutenir davantage l'association, la commune prendra à sa charge les frais d'eau et d'électricité pour ces bâtiments, un soutien estimé à environ 6 000 € par an.

Dans un souci de transparence, il me paraît normal de mentionner ces aides indirectes dans la convention d'objectifs qui lie la ville à cette association.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer comme suit :

- approuver la prise en charge directe par la commune des frais d'eau et d'électricité des bâtiments mis à disposition de l'association Bagneux Environnement pour un montant estimé à 6 000 € annuel,
- approuver l'avenant n° 3 de la convention triennale d'objectifs passée entre la commune et l'association,
- autoriser la Maire ou son représentant à le signer et tout document y afférent.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **13 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 (ADHESION A LA PLATE-FORME "COLLECTIVITES")**

**APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE A LA PLATEFORME**

**APPELEE "COLLECTIVITES" DE L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE ET DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2024**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Chassat, nous vous écoutons.

**M. CHASSAT.** - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, SOS Méditerranée est une association fondée en 2015. Comme vous le savez, sa principale mission est d'effectuer des sauvetages en mer de migrants ou réfugiés en affrétant des bateaux comme l'Aquarius jusqu'en 2018 et l'Ocean Viking depuis 2019.

À l'initiative de plusieurs communes dont Bagneux a été lancée en 2021 la plateforme des collectivités solidaires. Cette initiative vise à soutenir l'ONG dans le sauvetage, la protection et l'aide apportée aux réfugiés.

L'association intervient déjà dans plusieurs de nos écoles et collèges dans le cadre de parcours citoyens. Elle y développe des projets qui sensibilisent les élèves aux causes des migrations forcées, favorisant ainsi les valeurs de solidarité et de paix.

Son action soutient des citoyens qui prennent tous les risques pour fuir la guerre, la misère ou les dérèglements climatiques.

Le nombre de victimes en Méditerranée continue d'augmenter. Rien qu'en 2023, 3 041 migrants sont décédés contre 2 411 en 2022.

Par sa situation géographique, la France n'offre pas de port d'accueil. Pour autant, elle pourrait agir contre les politiques européennes de forteresses dressées contre ces personnes plutôt que d'envisager un nouveau projet de loi immigration seulement huit mois après l'adoption de la loi précédente.

Il serait plus juste d'oeuvrer à des coopérations avec les pays d'origine, de favoriser la solidarité et le désarmement. C'est pourquoi, afin de soutenir SOS Méditerranée dans ses missions, il est proposé au Conseil municipal d'approuver :

- tout d'abord, le renouvellement de l'adhésion de la commune à la plateforme des collectivités locales soutenant l'association,
- ensuite, le versement d'une subvention de 1 500 € à la même association.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des remarques ?

Monsieur Quilgars, à vous.

**M. QUILGARS.** - Merci Madame la Maire.

Au nom du Groupe France Insoumise, je me félicite de cette délibération et de l'attribution de cette subvention municipalité en soutien à l'association SOS Méditerranée dont l'engagement humanitaire sauve des vies chaque jour en Méditerranée.

Ce renouvellement reflète les valeurs de solidarité et de respect de la dignité humaine et de justice qui honorent l'action de notre municipalité et, ce, d'autant plus dans cette période où les idées d'extrême droite progressent dangereusement en France et en Europe.

Face à l'une des plus graves crises écologiques, sociales, économiques et humanitaires, SOS Méditerranée incarne une mission essentielle : porter secours à celles et ceux qui, au péril de leur vie, traversent la Méditerranée en quête de sécurité et d'une vie meilleure.

Les actions de cette ONG sont un exemple de courage et de détermination alors même qu'elles sont confrontées à des obstacles politiques et logistiques de la part de notre Gouvernement et de certains pays européens.

À l'heure où les Barnier, Retailleau et consorts, véritables marionnettes du Rassemblement National, veulent encore durcir l'inique loi de l'immigration, par cette subvention, notre ville, elle, réaffirme de nouveau son engagement à soutenir des initiatives humanitaires de premier plan.

En soutenant SOS Méditerranée, nous faisons bien plus que participer à une action humanitaire, nous contribuons à défendre les valeurs universelles d'humanité et de solidarité.

Cette subvention, au-delà de son aspect financier, est un geste fort qui témoigne notre soutien inconditionnel aux efforts de sauvetage en mer et notre rejet ferme de toute forme de déshumanisation des personnes migrantes.

Un mot encore pour regretter que seules 140 collectivités participent à cette action. Il serait, je crois, temps que tous se joignent à cette démarche pour pouvoir soutenir durablement toutes ces initiatives aussi cruciales.

Le travail de cette association nous rappelle que chaque vie sauvée en mer est une victoire pour l'humanité.

Alors oui, merci à Bagnex de porter haut les valeurs de fraternité et d'accueil qui font la richesse de notre ville.

Soutenir SOS Méditerranée, c'est affirmer que nous croyons en une société juste où chaque vie humaine mérite d'être protégée quelles que soient ses origines ou son parcours.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Monsieur Housni, à vous.

**M. HOUSNI.** - Merci.

Au nom du Groupe des Écologistes, nous ne pouvons que nous féliciter tout simplement pour la prise de cette décision d'accorder une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association SOS Méditerranée.

La mer Méditerranée est, aujourd'hui, décrite comme un cimetière. D'ailleurs, c'est une route migratoire et cette route migratoire est l'une des plus meurtrières au monde. Aujourd'hui, des milliers de morts cherchent à rejoindre le continent européen.

Cette association œuvre pour sauver des vies et fait un travail extrêmement important pour expliquer la dangerosité de la prise de cette route. Je suis fier et notre Groupe est fier d'accorder cette subvention pour que cette association puisse continuer son travail.

Aujourd'hui, dans un contexte politique extrêmement dangereux et extrêmement compliqué, notre Groupe bien évidemment dénoncera, encore une fois, le nouveau texte en cours d'élaboration par le nouveau ministre de l'intérieur.

Merci à Bagneux d'accompagner ce type d'association.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Je vous propose de passer au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous en remercie.

#### **14 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMB AU TITRE DE L'EXERCICE 2024**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 5 000 € AU COMB AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 AFIN D'ACCOMPAGNER LA MONTEE EN DIVISION DE SA SECTION RUGBY ET APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNEE AVEC L'ASSOCIATION**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Chassat, nous vous écoutons.

**M. CHASSAT.** - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, le Club Olympique Multisports de Bagneux (COMB) joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique sportive de notre commune.

Cette saison, la section rugby du COMB s'est particulièrement distinguée en remportant le championnat de Régional 1. Grâce à cette très belle performance, les équipes A et B évolueront en Fédérale 3 pour la saison 2024-2025.

Cependant, cette montée en division implique des frais supplémentaires.

En effet, les équipes devront se déplacer dans plusieurs régions voisines pour leurs matches.

Malgré une augmentation de la cotisation des adhérents et le soutien de sponsors, ces frais, notamment pour les déplacements en car, restent lourds pour le COMB. C'est pourquoi, le 10 juillet 2024, l'association a déposé une demande de subvention exceptionnelle de 5 000 € auprès de la municipalité.

Consciente des bénéfices que cette réussite apporte à l'image de notre ville et à la motivation de l'ensemble des sportifs balnéolais, la municipalité souhaite répondre favorablement à cette demande.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer comme suit :

- attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € au COMB au titre de l'exercice 2024,
- approuver en conséquence l'avenant n° 2 à la convention triennale d'objectifs 2024-2026 passée avec le COMB,
- et autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document y afférent.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Monsieur Rousseau, nous vous écoutons.

**M. ROUSSEAU.** - Merci Madame la Maire.

Tout d'abord, nous souhaitons féliciter les joueurs et l'ensemble des cadres dirigeants du COMB

de la section rugby. Le sport est aujourd'hui un des véhicules les plus efficaces pour promouvoir des valeurs et l'image de notre ville, et tout particulièrement le rugby qui demande de la discipline, du respect et de la solidarité.

Nous voterons avec plaisir cette subvention.

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Quilgars, à vous.

**M. QUILGARS.** - Merci. Un mot en premier lieu pour féliciter à mon tour la section rugby du COMB pour ce magnifique parcours qui lui a permis d'accéder à la Fédérale 3 après une saison 2023-2024 extraordinaire.

Ce n'est pas non plus sans une petite pointe de fierté toute particulière, ayant moi-même eu l'honneur de présider durant quelques années ce grand club qu'est le COMB, que je tiens à complimenter et à remercier les joueurs, les entraîneurs, les dirigeants et l'ensemble des bénévoles qui ont permis ces résultats et cette montée en division supérieure.

Je ne doute pas qu'ils réussiront à nous régaler encore longtemps comme ils viennent encore de le faire ce dimanche dernier à domicile.

Ces exploits, fruits du travail et de la détermination et du talent de nos joueurs, de l'encadrement technique des bénévoles du COMB ainsi que du soutien sans faille de notre ville, marquent une étape historique dans le développement de notre équipe locale de rugby et, je le rappelle car c'est une spécificité balnéolaise, aucun joueur n'est payé et plus de 80 % des effectifs sont issus de Bagnaux, formés la plupart d'entre eux à notre école de rugby.

En tant qu'élus, oui, nous devons et nous avons le devoir de soutenir et d'accompagner nos clubs sportifs, véritables acteurs de cohésion sociale et de dynamisme dans notre ville.

Ce soutien financier, après celui de la rénovation complète du stade, vient donc encourager les efforts et répondre aux nouveaux défis que représente cette accession à la division supérieure.

Cette subvention exceptionnelle reflète aussi notre engagement à promouvoir le sport et à valoriser l'excellence de nos équipes.

Elle permettra également, je crois et j'en suis sûr même, d'aider le club à continuer à se développer dans de meilleures conditions tout en offrant à nos jeunes talents l'opportunité de briller au plus haut niveau et porter haut les couleurs de notre ville.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Haddad, nous vous écoutons.

**M. HADDAD.** - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, deux mots, comme élu au sport, je me joins aux louanges faites au COMB, à sa section rugby, pour la saison passée. Je me joins également aux encouragements pour la saison qui débute.

Je reviendrai peut-être tout à l'heure dans une délibération prochaine sur nos orientations sportives.

La délibération que vient de présenter Lionel Chassat est en fait un petit coup de pouce pour la section rugby.

Nous avons l'habitude de le dire ici, Jean-Pierre vient de le rappeler, la notion du sport pour tous,



la section rugby comme d'autres sections et d'autres clubs l'incarnent bien. C'est le fruit de l'accompagnement notamment de la ville à travers les subventions mais aussi la mise à disposition des installations, un soutien aux clubs et à ses utilisateurs pour permettre l'épanouissement des Balnéolaises et des Balnéolais des plus jeunes aux plus anciens.

La section rugby est sympa, mais ce n'est pas la seule, du fait que c'est une des sections qui suit ces gamins du plus jeune âge jusqu'au niveau senior, un niveau qui commence à être intéressant au niveau compétition, qui demande, comme vient de l'expliquer Lionnel, un soutien constant. La pelouse a été refaite il n'y a pas longtemps, un barnum a été installé sur le site de Port Talbot pour que le club puisse accueillir les équipes adverses et offrir de la restauration, un moment de détente, à l'abri du vent et du froid qui ne vont pas tarder à arriver.

C'est avec plaisir que nous attribuons cette subvention supplémentaire exceptionnelle de 5 000 € pour accompagner les efforts et les succès de cette section.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Cette subvention va les encourager à poursuivre. Ils sont bien partis, il faut que cela continue.

## ÉDUCATION

### 15 - CONVENTION EAC AVEC VSGP

#### **APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ENTRE VALLEE SUD GRAND PARIS ET LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN DISPOSITIF D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)**

**Mme BOUDJENAH.** - Brièvement, c'est un sujet qu'Élisabeth Fauvel, élue à la culture, et moi-même pour l'éducation mais aussi Ingrid Bidault puisque cela peut concerner les centres de loisirs le mercredi, suivons de près. Pour l'ensemble de la ville, nous essayons de faire progresser les choses.

Il s'agit d'un renouvellement de convention. Nous avons délibéré par tacite reconduction deux ans de suite.

Cette délibération a pour objet d'encadrer le dispositif pour la MMD et d'organiser du point de vue des professeurs, des locaux, des aspects financiers entre la ville et Vallée Sud Grand Paris. C'est en particulier pour les itinéraires culturels que la MMD fournit à destination des classes.

C'est l'occasion de rappeler que ce sont des dispositifs largement plébiscités par l'ensemble de la communauté éducative. En 2023-2024, 99 % des classes, près de 4 300 élèves, avaient participé à ces itinéraires culturels pas que de la MMD mais la MMD en propose une grande partie.

Je vous propose d'approuver cette convention de partenariat pédagogique qui nous permet de poursuivre ces actions importantes pour l'épanouissement des enfants.

À cette occasion, nous pouvons nous féliciter de nouveau, même si ce n'était pas avec Vallée Sud Grand Paris, du fait que le 17 septembre dernier, entre la ville et l'Éducation nationale, nous avons eu le plaisir d'accueillir, dans cette même salle, Monsieur le Recteur, pour qu'il signe avec

Mme le Maire une convention EAC qui est une belle reconnaissance sur la qualité des parcours et de l'offre que la ville propose aux écoles et qui nous laisse espérer un déploiement et un développement à l'avenir de ces activités.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**16 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE ET LA VILLE DE BAGNEUX 2024-2027**

**APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE ET LA VILLE DE BAGNEUX ET DE SON PLAN D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2024-2027**

**Mme BIDAULT.** - La convention territoriale globale est une convention pluriannuelle, un partenariat entre la CAF et la commune. Elle porte sur l'ensemble du champ d'intervention de la CAF et de ses champs de compétences. Elle est signée pour cinq ans et elle ouvre droit à des financements.

Sept axes sont regroupés dans cette convention :

- la parentalité,
- la conciliation vie professionnelle/vie personnelle,
- l'accès au droit,
- le loisir et les vacances,
- la jeunesse,
- le handicap,
- la poursuite de l'axe classique pour le fonctionnement des structures Petite enfance, enfance et jeunesse.

Le partenariat entre la ville de Bagneux et la CAF des Hauts-de-Seine répond pleinement aux orientations de la politique municipalité en faveur des enfants, des jeunes et des familles balnéolaises.

Le soutien financier de la CAF des Hauts-de-Seine est un levier important pour porter ces ambitions politiques et Bagneux a pour vocation de s'impliquer en priorité pour ses habitants en renforçant le service de proximité et le développement du lien social sur des champs de compétences partagés comme l'accueil individuel, le collectif du jeune enfant, les loisirs des enfants, les adolescents, l'autonomie, la citoyenneté des jeunes, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers.

Avec cette convention qui est à renouveler, je vous invite à l'approuver.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup, c'est issu d'un long travail des services de la ville et des élus concernés.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **17 - CONVENTION MISE A DISPOSITION VVL**

**APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION VILLAGE VACANCES LOISIRS (VVL) ET LA COMMUNE DE BAGNEUX RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, DE PERSONNEL ET DE DELEGATION DE MISSIONS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES LOCAUX DU CENTRE MUNICIPAL DE VACANCES LA TRINITE-SUR-MER DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION SEJOURS DE VACANCES ORGANISES POUR LES JEUNES ET LES FAMILLES BALNEOLAIS (ES)**

**Mme BIDAULT.** - L'association Village Vacances Loisirs (VVL), une coopération intercommunale depuis 40 ans, vise à mutualiser les usages des patrimoines de ses villes adhérentes.

Grâce à ce partenariat, les communes disposent en effet d'une offre diversifiée de lieux de vacances. C'est, pour Bagnex, 300 enfants qui bénéficient de séjours d'été, ainsi que les élèves de nos écoles publiques dans le cadre des classes de découverte.

Cette convention a pour objectif de définir l'organisation financière de la mise à disposition de locaux de personnel ou de délégation des missions détaillées dans la note.

Je vous invite à approuver cette convention qui est régulière et revient chaque année.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **JEUNESSE**

## **18 - ALLOCATION DE RENTREE ÉTUDIANTE**

**APPROBATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE RENTREE ÉTUDIANTE**

**Mme MOUTAOUKIL.** - C'est une délibération, comme d'ailleurs la suivante, que nous avons l'habitude de passer au Conseil municipal.

Vous le savez, dans le cadre de la mise en œuvre des priorités municipalités en direction de l'éducation et de la jeunesse et dans l'objectif d'apporter un soutien à la réussite scolaire des jeunes, la ville renouvelle l'allocation étudiante forfaitaire pour l'année scolaire 2024-2025.

Cette mesure a été mise en place en 2009 en faveur des étudiants et elle vise à les soutenir dans leur cursus scolaire.

Elle est d'un montant de 92 €, elle est versée sans conditions de ressources aux jeunes jusqu'à 25 ans révolus qui poursuivent des études après le Bac, hors contrat d'alternance, entreprise, formation et apprentissage.

En 2023-2024, 362 jeunes ont pu en bénéficier.

Nous avons inscrit au budget primitif de cette année 40 000 € de crédit, soit une estimation pour en faire bénéficier 434 jeunes. Les dossiers sont à retirer au service jeunesse, à l'hôtel de ville, à la Mairie annexe ou en ligne sur le site internet de la ville, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, il y a une erreur dans la délibération.

Les jeunes auront donc jusqu'au 31 janvier 2025 pour déposer leur dossier à la M7 Maison Citoyenne Thierry-Eherhard à l'hôtel de ville ou à la mairie annexe.

La délibération vise à reconduire cette allocation de rentrée étudiante et, dans le même temps, à valider les conditions d'éligibilité, à savoir qu'il faut, pour ces jeunes, être domiciliés à Bagneux, être âgés de 18 à 25 ans révolus, être titulaires du Bac ou d'un diplôme équivalent niveau 4, ce qui est possible pour le Bac obtenu à l'étranger ou un diplôme d'accès aux études universitaires, un DAEU, et présenter un certificat de scolarité attestant de son inscription dans un cursus de formation pour l'obtention d'un diplôme homologué au niveau trois, minimum Bac +2, donc en dehors d'un contrat d'alternance puisque les contrats d'apprentissage et de professionnalisation ne sont pas concernés.

Je vous demande d'approuver les conditions d'attribution et de reconduction du montant de la location de rentrée étudiante.

**Mme le MAIRE.** - Merci. Jean-Pierre Quilgars, nous vous écoutons.

**M. QUILGARS.** - Merci, Madame le Maire.

Nous savons tous combien la situation économique pèse lourdement sur nos jeunes. Il est de notre devoir, et c'est ce que nous faisons, de répondre à notre niveau à cette urgence sociale.

Les étudiants qui sont l'avenir de notre société sont confrontés à des difficultés financières terribles et, souvent, en situation de précarité.

Le coût de la vie ne cesse d'augmenter et beaucoup d'entre eux doivent, faute de moyens suffisants, trouver un travail, souvent la nuit, en plus de leurs études et, pour certains, s'adresser aux associations pour réussir à se nourrir.

Cette situation est intolérable et nous ne pouvons rester passifs face à une telle détresse.

Depuis 2009, la municipalité de Bagneux a pris la décision de verser cette allocation dans le but de soulager un tant soit peu les difficultés du quotidien de nos étudiants. Ce geste est le reflet d'un engagement, d'une priorité de notre ville en direction de la jeunesse.

Nous sommes toutes et tous conscients que cette allocation de 92 € ne résoudra pas tous les problèmes, mais cet effort de 40 000 € est à la mesure de nos possibilités et de nos moyens.

Par ailleurs, nous avons tous la responsabilité de garantir à notre jeunesse un cadre de vie digne, propice à l'étude. Les étudiants continuent souvent de subir une pression financière immense que ce soit pour se loger, se nourrir ou payer leurs frais de scolarité, un fardeau trop souvent invisible mais omniprésent dans la vie des jeunes.

De plus, le fait que près d'un étudiant sur deux soit obligé de travailler pour subvenir à ses besoins crée, d'autre part, une véritable injustice, tous les étudiants ne disposant pas du même temps à consacrer à leurs études, malheureusement.

Et ce n'est pas tout : 76 % des étudiants ne perçoivent toujours pas de bourse. Le montant des bourses lui-même est insuffisant. De 110 € par mois pour 31 % des boursiers à 600 € par mois pour 7 % des boursiers, des montants bien inférieurs au seuil de pauvreté qui, lui, se situe autour de 1 300 €.

Les conclusions d'une récente mission sénatoriale d'information sur les conditions de la vie étudiante dressent un constat sévère : les effets de seuil excluent toute une partie des étudiants

notamment ceux issus des classes moyennes et le montant des bourses ne permet pas de financer la vie étudiante.

Cette précarité, vous en serez d'accord avec moi, doit cesser.

Il faut pour cela des mesures ambitieuses et structurelles, renforcer le soutien aux étudiants. Cela passe entre autres, d'après nous, par la création d'une garantie d'autonomie pour les jeunes 18-25 ans fixée au-dessus du seuil de pauvreté, seule solution pour éviter que la précarité ne devienne la norme chez les jeunes.

Un mot également pour saluer le travail inestimable des associations qui se mobilisent au quotidien pour apporter une aide alimentaire et matérielle à ceux qui en ont besoin. Leur engagement est essentiel et la solidarité dont elles font preuve est un exemple pour nous tous.

Pour terminer avec cette délibération, notre municipalité démontre en actes que la ville est aux côtés des jeunes car ils méritent mieux qu'une existence marquée par la précarité.

Ensemble, nous devons et nous agissons pour une société plus juste où chacun et en particulier les jeunes peuvent envisager l'avenir avec confiance et dignité.

Vous l'aurez compris, notre Groupe évidemment votera cette délibération.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

## **19 - DISPOSITIF JEUNES DIPLOMES**

### **ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX POUR LES JEUNES DIPLOMES**

**Mme MOUTAOUKIL.** - Comme la précédente délibération, il s'agit d'une délibération que nous avons l'habitude de passer chaque année.

Dans le cadre de la mise en oeuvre des politiques publiques en direction de la jeunesse balnéolaïse, nous avons un dispositif appelé jeunes majeurs - jeunes diplômés qui permet de valoriser nos jeunes au travers de leur parcours scolaire, mais également de marquer significativement leur accès à la majorité.

Dans cette optique, la commune organise chaque année une soirée qui donne à chacun l'occasion de vivre un moment convivial, festif et valorisant.

Cette année, cette soirée aura lieu le 20 décembre 2024. Il s'agit pour les jeunes diplômés de recevoir, lors de cette soirée, un chèque-cadeau d'une valeur de 30 €.

Pour rappel, en 2023, 283 chèques-cadeaux dématérialisés ont été distribués.

Il est proposé de reconduire cette initiative en direction des jeunes diplômés pour l'année 2024.

La somme de 12 000 € a été inscrite au budget cette année pour financer ce dispositif.

Sont concernés les diplômés du BEPC, du CAP, du BAPAAAT, du BEP, du BAC, du PETEP, du BEES ou des diplômés de l'enseignement supérieur obtenus au cours de l'exercice scolaire 2023-2024.

Il vous est donc demandé de vous prononcer pour attribuer aux jeunes diplômés domiciliés à Bagneux un chèque-cadeau d'une valeur de 30 €.

Je vous remercie

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## CULTURE

### **20 - CONCESSION ART DANS LA VILLE - CRACL POUR L'ANNEE 2023**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) ETABLI PAR L'OPERATEUR ANAGRAPHIS AU TITRE DE LA CONCESSION ART DANS LA VILLE POUR L'ANNEE 2023**

**Mme FAUVEL.** - Madame le Maire, chers collègues, au Conseil municipal du 20 juin 2024, j'avais présenté le compte rendu annuel d'activité à la collectivité locale, établi par l'opérateur Anagraphis au motif de la concession Art dans la ville signée fin 2020, de 2021-2022 et, comme promis à ce moment-là, je reviens vers vous pour le CRACL 2023.

Pour rappel, par cette concession, la ville a pu s'embellir et réaliser de nombreux projets culturels.

Comme vous le savez, cette concession permet aux partenaires privés qui évoluent sur Bagneux, notamment les promoteurs, de contribuer à l'embellissement de notre ville.

Comme vous le savez également, l'année 2023 a été marquée par un contexte de crise économique, notamment dans l'immobilier, ce qui nous a contraints de mettre certains projets en attente.

Afin d'améliorer le travail de prospection et de conventionnement, le concessionnaire a décidé de s'adjoindre le travail de plusieurs acteurs spécialisés.

Néanmoins, six projets ont été finalisés et un projet Magic Bus est en cours de finalisation.

Aujourd'hui, il vous est proposé de prendre acte du compte rendu annuel d'activité à la collectivité présenté par l'opérateur Anagraphis pour l'année 2023.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Je suppose qu'il n'y a pas de remarques ?...

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

## SPORTS

### **21- TRANSFERT DE COMPETENCE A VALLEE SUD GRAND PARIS - COMPLEXE SPORTIF DE TENNIS DES MATHURINS**

**APPROBATION DU TRANSFERT A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS DES COMPETENCES "CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS, SOCIOCULTURELS, SOCIO-EDUCATIFS ET SPORTIFS" POUR LE COMPLEXE SPORTIF DE TENNIS DES MATHURINS**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Haddad, nous vous écoutons.

**M. HADDAD.** - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit ici d'approuver le transfert au territoire de notre complexe de tennis situé aux Mathurins, transfert qui sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Vallée Sud Grand Paris, dans un vote en assemblée le 11 juillet 2024, nous a précédés dans cette approbation.

Ce transfert s'inscrit dans le développement de VSGP comme territoire sportif, il gère par exemple déjà la quasi-totalité des piscines des communes du territoire, mais aussi dans notre volonté municipale de faire de nos équipements sportifs des équipements de qualité pour toutes et tous.

Pour celles et ceux qui connaissent le site, nous avons un très bel outil, assez rare en petite commune, mais qui mérite de gros travaux d'investissement pour gagner en qualité et élargir son public.

D'ici 2026, un PPI devrait ainsi voir le jour.

Tout cela a été travaillé avec notre club omnisport du COMB et sa section tennis, qui continuera à être le club résident.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **22 - DENOMINATION D'UN EQUIPEMENT MUNICIPAL**

**DENOMINATION DE LA MAISON DU SPORT DE BAGNEUX**

**M. HADDAD.** - Je profite - je le disais un peu tout à l'heure - de cette délibération pour rappeler quelques engagements et quelques réalisations de Bagneux en matière de sport et plus particulièrement en cette année olympique : sous le parrainage de notre championne de taekwondo, Solène Avoulète, et de notre champion d'escrime multimédaillé paralympique, Marc-André Cratère, nous avons accueilli, par exemple, une délégation vietnamienne de taekwondo, envoyé plus de 500 jeunes assister à des épreuves olympiques et paralympiques, fait un formidable travail dans le cadre du Top 92 en partenariat avec l'éducation nationale et construit une édition de Copaca'Bagneux aux couleurs olympiques et bien d'autres événements.

C'est dans ce narratif olympique que donner le nom d'Alice Milliat prend tout son sens et notamment son sens comme héritage de ces premiers jeux paritaires de l'histoire.

Je veux ici remercier l'Office Balnéolais des Sports qui est à l'origine de cette proposition de nommer notre maison des sports du 37 rue des Blains en l'honneur d'Alice Milliat.

En partenariat avec l'association Tous au web et la fondation Alice Milliat, l'OBS a mené plusieurs actions : une conférence-débat au CSC Prévert, l'édition d'une BD, des ateliers autour des valeurs de l'olympisme avec les écoles Joliot-Curie, Paul Éluard et Marcel Cachin, les élèves ont d'ailleurs été ainsi sensibilisés à la place des femmes dans le sport notamment à travers cette figure d'Alice Milliat.

Dans la délibération, vous avez des éléments biographiques de cette héroïne des temps modernes. Je n'y reviendrai pas sinon peut-être pour rappeler qu'elle a été à l'initiative des premiers jeux féminins de l'histoire en 1922, les femmes étant encore exclues des jeux à ce moment-là. Il faudra attendre les jeux de 1928 aux Pays-bas pour qu'elles y prennent enfin toute leur place.

Ainsi, je ne doute pas, chers collègues, que cette proposition recueillera l'unanimité de vos suffrages.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

**Mme GABIACHE.** - Je ne peux que saluer cette proposition portée par l'OBS.

Au nom du Groupe France Insoumise, il y a quelques éléments que nous pensions importants de rappeler.

Pourquoi on renomme les équipements par des noms de femmes ? Ce n'est pas seulement la proposition de l'OBS, c'est aussi de la pédagogie et la pédagogie, c'est l'art de la répétition.

Nous rappelons que les équipements et les rues imprègnent le conscient et l'inconscient, la place que l'on a le droit de prendre dans une ville ou pas, d'avoir des personnes qui nous représentent et dans lesquelles on peut se projeter.

L'observatoire du genre dit que, pour une ville plus inclusive au-delà de travailler sur l'éclairage, la renomination de noms a aussi un effet sur la place que prennent les femmes dans l'espace.

Également, juste pour rappel, aujourd'hui, en France, 94 % des rues portent le nom d'hommes.

Ce rééquilibrage n'est pas seulement une lubie comme pourrait le dire le Gouvernement par exemple, mais une volonté de montrer que nous sommes légitimes à être là et à avoir des aspirations qu'elles soient sportives, artistiques ou politiques.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ?...

*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Je vous informe que la soirée d'inauguration, de dénomination plutôt - ce n'est pas une inauguration puisque l'équipement existe - est fixée au vendredi 8 novembre de 18 à 20 heures à la maison du sport.



Vous pouvez d'ores et déjà noter cette date. Il est important que le Conseil municipal soit bien représenté.

## SANTÉ

### **23 - CONTRAT LOCAL DE SANTE DE BAGNEUX 2024-2027**

#### **APPROBATION DE LA CONVENTION DE PREFIGURATION ET DE FINANCEMENT DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE POUR UN POSTE DE COORDONNATEUR DU CONTRAT LOCAL DE SANTE (C.L.S.) A BAGNEUX 2024-2027**

**Mme le MAIRE.** - Vous avez vu qu'il y a un financement annuel à hauteur de 22 000 €.

Je voulais profiter de cette délibération pour d'abord vous dire que nous avons signé le nouveau contrat local de santé 2024-2027 avec l'État, l'Agence Régionale de Santé et la CPAM, la semaine dernière. C'est issu d'un travail qui nous permet aussi d'obtenir des financements pour des questions de santé publique.

Je tenais à vous le dire à nouveau.

Je souhaite vous faire un petit bilan de la nouvelle maison médicale de garde, nous l'avons ouverte le 2 septembre.

Du 2 septembre au 2 octobre, 499 administrés se sont rendus à la maison médicale de garde. C'est un très bon démarrage. Cela correspond vraiment à une attente forte des habitants. Cela fait une moyenne de 18 par jour. Cela s'amplifie car nous entrons dans la période où il y a plus de personnes malades. Ce sont très majoritairement des habitants de Bagneux puisque, sur les 499, 453 habitent la commune de Bagneux. Nous en avons un peu des communes voisines (Bourg-la-Reine et surtout Cachan), mais c'est à la marge.

Les médecins qui ont reçu les patients en ont orienté sur des hospitalisations. Cela sert donc aussi de prévention pour des patients qui ne pensaient pas, en venant voir le médecin à la maison médicale de garde, être hospitalisés. En termes de prévention, c'est très précieux.

Je voulais profiter de cette délibération pour vous donner ce bilan d'un mois.

Nous ne sommes qu'au début, mais si nous poursuivons sur ce rythme et si nous arrivons à équilibrer notre fréquentation, nous pourrions peut-être voir pour une extension le samedi.

Aujourd'hui, nous sommes ouverts du lundi au vendredi, le soir de 20 heures à minuit et le dimanche de 15 à 20 heures.

Le samedi matin, le centre est ouvert mais uniquement sur rendez-vous.

Nous regarderons si nous pouvons étendre sur le samedi si tout se lisse correctement.

Voilà les éléments que je souhaitais vous donner.

Il s'agit là de voter la délibération sur le financement du poste de coordinateur du CMS.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **24 - COOPERATION EN MATIERE DE RHUMATOLOGIE ENTRE LE CMS ET L'AP-HP**

### **APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT EN RHUMATOLOGIE A PASSER AVEC LE CHU AP-HP UNIVERSITE PARIS-SACLAY**

**Mme le MAIRE.** - Nous passons une convention de partenariat pour proposer à la population des consultations de rhumatologie, 3 h 30 tous les quinze jours au CMS, de l'accompagnement, des recours à la téléconsultation et à la téléexpertise ; c'est très bien dans le cadre de partenariats ville-hôpital.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **25 - STRATEGIE REGIONALE DE SANTE POUR LE SOUTIEN DES ACTIONS CONTRIBUANT A LA TRANSFORMATION DU SYSTEME DE SANTE**

### **APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC L'ARS-IDF POUR SA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ACTIONS ET DES EXPERIMENTATIONS DE SANTE EN FAVEUR DE LA PERFORMANCE, LA QUALITE, LA COORDINATION, LA PERMANENCE, LA PREVENTION, LA PROMOTION AINSI QUE LA SECURITE SANITAIRE A BAGNEUX 2024-2025**

**Mme le MAIRE.** - Nous bénéficions de financements qui sont accordés par l'ARS à hauteur de 5 200 € pour 2024 et 2025. Nous n'hésitons pas à aller chercher de petites subventions.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC**

## **26 - MARCHE RELATIF AUX VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES PASSE AVEC BUREAU VERITAS**

### **PASSATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 DU LOT 1 SUR LES VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS DE GAZ, ELECTRICITE, SECURITE INCENDIES ET MOYENS DE SECOURS ET DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES PASSE AVEC BUREAU VERITAS**

**M. BENSOUSSAN.** - Mon intervention sera très courte puisqu'il s'agit de la demande de vote d'un acte modificatif d'un contrat passé avec Bureau Veritas, un organisme agréé qui effectue les contrôles dans divers domaines (gaz, électricité, sécurité, incendie, moyens de secours, ascenseurs et monte-charge) pour la vérification électrique du parking Guimier. Cette prestation ne figurait pas au BPU, le Bordereau des Prix Unique. Il vous est demandé de voter un avenant pour un montant de 565 € hors taxes.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **27 - MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES (VILLE-CCAS)**

### **APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DANS LE CADRE DU LANCEMENT D'UN**

## **MARCHE POUR LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES**

**M. GUILLEMIN.** - Le marché de fourniture de denrées alimentaires en cours, d'un intérêt majeur pour la commune, prendra fin avril 2025.

Dans le cadre de la fin de ce marché en 2025, il est nécessaire de procéder à la constitution d'un nouveau groupement de commandes pour la passation d'un marché similaire de fourniture de denrées alimentaires.

Ce nouveau marché comprendra 11 lots (produits charcutiers, volaille, etc.) et devra être mis en place avant la fin de l'actuel, afin d'éviter toute interruption d'approvisionnement.

Le marché sera publié à la fin du mois d'octobre 2024 pour une présentation au Conseil municipal prévue en janvier 2025. Cela permettra de garantir la continuité de l'approvisionnement en denrées alimentaires et d'éviter tout défaut d'exécution au 1<sup>er</sup> mai 2025.

Le nouveau marché aura une durée d'un an, renouvelable trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

La passation de ce nouveau marché public via un groupement de commandes entre la commune et le CCAS permettra de maintenir les avantages d'économie et d'efficacité administrative, tout en assurant une continuité de l'approvisionnement en denrées alimentaires essentielles pour les services de restauration de la commune.

Le Conseil municipal est invité à délibérer en faveur de la constitution de ce groupement de commandes, conformément aux dispositions légales et aux précédents engagements pris avec la commune.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer comme suit :

- approuver la convention du groupement de commandes entre la commune et le CCAS de Bagneux,
- autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **28 - RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION PRODUITE PAR LA SOCIETE TRANSDEV PARK BAGNEUX POUR L'ANNEE 2023**

### **APPROBATION DE RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION PRODUITE PAR LA SOCIETE TRANSDEV PARK BAGNEUX POUR L'ANNEE 2023**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Tuder, nous vous écoutons.

**M. TUDER.** - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, comme nous sommes à la saison des rapports annuels d'activité, je me permets de vous présenter celui produit par la Société Transdev Park Bagneux pour l'année 2023.

C'est une année qui n'a pas vu de grands bouleversements en termes d'exploitation, si ce n'est l'extension du stationnement réglementé sur une centaine de places au niveau de la rue Turin et du

parking Maurice Thorez.

Les grilles tarifaires, les zones tarifaires sont les mêmes que celles des années précédentes.

Je précise que les grilles tarifaires n'ont pas évolué depuis le début de la DSP.

Pour ce qui est des chiffres, en 2023, 78 865 forfaits post-stationnement (FPS) ont été émis soit 1 400 de plus que l'année 2022. Concernant les comptes d'exploitation du délégataire, les produits d'exploitation se sont élevés à 761 318 €, soit une évolution de 12 %.

Les charges du délégataire se sont élevées à 640 318 €, soit une baisse de 2 %.

Le résultat net est toujours déficitaire à hauteur de 20 982 € contre 79 379 € l'année précédente.

Comme je le dis tous les ans, nous pouvons observer que le stationnement réglementé sur la ville a montré tous ses effets.

Il vous est demandé d'approuver ce rapport annuel d'exploitation de la Société Transdev Park Bagneux pour l'année 2023.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des remarques ou questions ?...

*(Aucune.)*

Nous prenons acte de la présentation de ce rapport à l'unanimité.

Je vous remercie.

## PERSONNEL

### 29- CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE CIG PETITE COURONNE

**APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LA MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AU PAIEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS AGREES SOLLICITES PAR LE SECRETARIAT DU CONSEIL MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL PLACE AUPRES DU CIG (CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION) DE LA PETITE COURONNE ET AUX MODALITES DE REMBOURSEMENT DE CES FRAIS**

**Mme CILLIÈRES.** - Chers collègues, il s'agit d'une nouvelle convention, que nous vous proposons d'approuver, avec le Centre Interdépartemental de Gestion avec qui nous gérons les sujets relatifs au personnel.

Là, il s'agit de question de santé de nos personnels et des visites du Comité médical dans le cadre de l'accompagnement des dossiers de santé des agents.

Nous vous proposons de confier au CIG le paiement en direct des expertises menées par les médecins agréés, qui sont ensuite remboursées par la ville au CIG, pour fluidifier les échanges avec les médecins partenaires.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **30 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

#### **APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

**Mme CILLIÈRES.** - Vous avez l'ensemble du détail dans la délibération. À noter toutefois que ce rapport reprend les effets, les impacts du transfert de la voirie à Vallée Sud Grand Paris dont nous avons déjà discuté, ainsi que la réorganisation au sein de la Direction de l'événementiel des bâtiments : nous nous sommes réparti à nouveau les tâches entre l'entretien des bâtiments et la partie événementielle.

Je suis à disposition si vous voulez pour répondre si besoin.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Monsieur Rousseau, nous vous écoutons.

**M. ROUSSEAU.** - Nous avons bien évidemment observé qu'il y avait eu un gros mouvement sur la gestion du personnel. C'est peut-être le moment de nous rediffuser le tableau complet de l'effectif. Je crois que nous ne l'avons pas eu depuis un moment.

**Mme CILLIÈRES.** - Nous vous avons transmis le tableau global des effectifs. Là, il s'agit d'une mise à jour dudit tableau.

**Mme le MAIRE.** - Vous avez eu le tableau global des effectifs en juin 2024, Monsieur Rousseau.

Il nous faut voter cette délibération.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Nous avons fini de traiter les points à l'ordre du jour du Conseil municipal.

La prochaine réunion de Conseil municipal est fixée au 17 décembre et la suivante au 4 février.

Merci à vous et bonne soirée.

*(La séance est levée à 22 h 57.)*